

**ESPAGNE
2005**

**ÉCONOMIE
TRAVAIL
ET SOCIÉTÉ**

**MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE**

| ÉDITION RÉSUMÉE |



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Département de publications

NICES : 471-2006

La reproduction de cette édition résumée du Mémoire est autorisée en citant la source.

Première édition, août 2006

© Pour cette édition : Consejo Económico y Social. Espagne. 2006
Tous droits réservés conformément à la Loi.

L'édition complète du Mémoire en espagnol peut s'obtenir en s'adressant à :

Consejo Económico y Social.

Huertas, 73. 28014 Madrid. ESPAÑA

Tel. : 91 429 00 18 – Fax : 91 429 42 57

Courrier électronique : institucional@ces.es

Information Internet : <http://www.ces.es>

Dépôt légal : M. 34.384-2006

Imprimé par : Imprenta FARESO, S.A.

Paseo de la Dirección, 5

28039 Madrid

MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE
D'ESPAGNE EN 2005

Approuvé en session plénière
ordinaire du Conseil Économique
et Social tenue le 31 mai 2006

ÉDITION RÉSUMÉE

PRÉSENTATION

J'ai la satisfaction, en tant que Présidente du Conseil Économique et Social (CES), de présenter le Mémoire sur la situation socioéconomique et du travail en Espagne. Cette tâche, qui est l'une des principales compétences du Conseil, dérive de l'obligation énoncée à l'article sept, alinéa 1.5 de la Loi 21/1991, du 17 juin, Loi de Création du Conseil Économique et Social, d'élaborer et de remettre au Gouvernement un Mémoire exposant ses considérations sur la situation socioéconomique et du travail dans la nation.

Je tiens à souligner l'importance de ce document qui est le seul, à l'échelle de l'Etat, à offrir à la société espagnole une analyse partagée et consensuelle émanant des organisations entrepreneuriales et syndicales les plus représentatives et des entités et associations des secteurs agricole, maritime, de la pêche, des consommateurs et de l'économie sociale, sur l'évolution du panorama économique, le marché du travail et les relations professionnelles, ainsi que sur la qualité de vie et la protection sociale. Je tiens à insister sur la juste importance qu'il faut accorder au caractère consensuel de l'élaboration de ce Mémoire —du fait de l'effort que cela requiert— qui est le fruit de la conjugaison des différentes approches et sensibilités des groupes avec la rigueur technique des personnes ayant participé à son élaboration.

C'est très certainement cette caractéristique spécifique —combinée à la rigueur méthodologique, à la profondeur du travail fourni par les Conseillers et par le Service d'Etudes et d'Analyses, que j'ai évoquées au paragraphe précédent— qui a donné à ce Mémoire la crédibilité et l'acceptation croissantes dont il jouit dans les domaines professionnel, universitaire et politique, comme en témoignent les nombreuses références qui y sont faites dans une multitude de textes et de publications.

Je veux souligner —pour l'importance analytique qu'elle revêt, et pour sa contribution à un diagnostic plus exact de la situation socioéconomique espagnole— la référence, définitivement consolidée dans cette édition 2005, au contexte de l'Union

Européenne, cadre inéluctable pour comprendre l'orientation des principaux indices et le comportement des paramètres de base de l'évolution de notre société. Cette référence transversale à l'Union Européenne est un moyen, non seulement de nous aider à une meilleure connaissance de la réalité actuelle, mais encore de prévenir l'enkystement des faiblesses qui risquent de perturber l'avenir socioéconomique de l'Espagne.

Il faut également mettre en relief l'analyse que le présent Mémoire consacre à la qualité de vie. Cette approche —si elle ne constitue pas un paramètre aussi crucial que la croissance, l'emploi ou la cohésion sociale— permet néanmoins une connaissance très détaillée d'aspects qui affectent d'une manière plus immédiate les conditions et les opportunités de vie des citoyens. La qualité de vie est étroitement liée au concept de développement humain, pour lequel on utilise, par les Nations Unies, une série d'indices dont l'application au contexte de l'UE des 25 membres nous fournit une connaissance plus détaillée des différences de conditions de vie de l'ensemble de la population communautaire.

Sans pour autant refaire le parcours exhaustif de son contenu, je voudrais aborder succinctement les différents aspects qui définissent la situation et l'évolution des domaines qui font traditionnellement l'objet de ce Mémoire : l'analyse du panorama économique et du marché du travail, les relations sociales et les politiques pour l'emploi, et pour la qualité de vie et la protection sociale des citoyens.

L'économie espagnole continue à faire preuve de dynamisme en 2005. Le taux de croissance se situe, en termes réels, autour de 3,4 pour 100, et est nettement supérieur à celui de l'ensemble de l'UE-25 —qui referme l'année sur un taux de croissance de 1,6 pour 100—, du fait, une fois de plus, de l'influence de la demande interne. Cette croissance est accompagnée d'une hausse de l'emploi, même si celui-ci est, en grande partie temporaire.

La croissance de l'économie européenne diminue de huit dixièmes en 2005, malgré le dynamisme remarquable de l'économie mondiale. L'atonie de l'activité économique est, en outre, aggravée par le découragement que provoque le rejet de la Constitution Européenne par la France et la Hollande.

Le Mémoire manifeste cependant une préoccupation croissante due au fait que le modèle de croissance espagnole —qui se produit dans un contexte de stabilité budgétaire et de bénéfice des comptes des administrations publiques— reste dépendant de l'impulsion de la demande interne dont la force a contribué, pour 4,3 pour 100, à la croissance du PIB, alors que la demande externe l'a réduit de 1,9 pour 100. Cette capacité d'entraînement de la demande interne a donné lieu à un besoin croissant de finan-

cement par rapport au reste du monde et à quelques problèmes structurels —dont la perte de compétitivité de notre tissu de production est des plus graves—, ou conjoncturels —comme le renchérissement de la facture énergétique—, qui mettent en évidence certaines des faiblesses de notre modèle de croissance.

Le Mémoire apprécie les initiatives prises par le Gouvernement pour réorienter la politique économique vers un regain de la productivité; nous ne citerons ici que le Plan de Dynamisation ou le Programme National de Réformes qui s'inscrivent dans la Stratégie de Lisbonne, et les réformes fiscales, dont l'approbation de l'Avant-projet de réforme fiscale. Dans le même temps, le Mémoire avertit de la nécessité urgente de favoriser les investissements en R+D+I et d'améliorer certains aspects de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le deuxième chapitre entreprend une analyse exhaustive des principaux indicateurs du marché du travail espagnol, à travers les propositions de relancement et de réorientation de la Stratégie de Lisbonne et le rôle décisif du dialogue social entre le Gouvernement et les agents sociaux, dont les résultats sont repris dans les principaux objectifs du Programme National de Réformes.

Dans le chapitre consacré au marché du travail, l'accent est mis sur le comportement des principaux indicateurs qui en relèvent, qui poursuivent, en 2005, leur trajectoire d'amélioration soutenue, avec une croissance de l'emploi et une réduction du chômage supérieures à celles de l'Union Européenne. La création d'emploi salarié dans le secteur privé augmente de 700.000 postes, avec, là encore, une hausse de la création d'emplois féminins qui s'élèvent à 420.000, bien que ce chiffre reste insuffisant.

L'incidence qu'a eue, sur la structure du marché du travail espagnol actuel, le flux d'immigrants de ce dernier lustre est également soulignée ici ; tout comme l'extraordinaire processus de normalisation des travailleurs étrangers et l'influence décisive du dialogue social sur celui-ci. Cette normalisation a donné de bons résultats dans le domaine de l'emploi, pour la reconnaissance des droits et des obligations des employeurs et des travailleurs, ainsi que pour la cotisation à la Sécurité Sociale, dans la mesure où elle a permis d'inclure plus de 500.000 personnes dans le système.

Cependant, le Mémoire soulève avec inquiétude certains aspects déficitaires de la qualité de l'emploi dans notre pays. En effet, en milieu rural, la proportion des salariés à temps partiel dépasse 33 pour 100, ce qui équivaut à une hausse d'environ 1 pour cent par rapport à l'an 2004, même si l'on constate une augmentation des conversions de contrats temporaires en contrats indéfinis. Il est nouvellement vérifié que ce caractère

temporaire affecte en particulier les étrangers car cette modalité est du double parmi les travailleurs immigrés que chez les nationaux espagnols, ce qui, selon le Mémoire pourrait donner lieu —étant donné les secteurs dans lesquels celle-ci est présente— à une association entre immigration et hausse de la saisonnalité.

Le dialogue social qui est l'un des actifs importants dont jouit aujourd'hui la société espagnole, est perçu comme un outil clef pour l'atteinte des objectifs de modernisation, de croissance et d'emploi prévus au Programme National de Réforme. Il est rappelé que le dialogue social nous a permis d'affronter d'une manière équilibrée et sans traumatismes, les changements opérés dans le cadre des relations de travail. Un premier bilan est donc fait, deux ans presque après la Déclaration de juillet 2004, du processus intense de dialogue social qui s'est instauré depuis la signature de ladite déclaration et qui a permis, pendant cette période, de signer des accords dans des matières aussi importantes que l'Immigration, la Dépendance, la Formation, la Prévention des Risques au Travail et, cette année, la convention citée plus haut, Accord pour l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi.

La négociation collective de 2005 bénéficie, pour la quatrième année consécutive, d'un cadre commun de critères, d'orientations et de recommandations, pactisé par les organisations syndicales, entrepreneuriales et patronales les plus représentatives, et qui prend corps dans l'Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2005. Le Mémoire souligne le fait, dans ce chapitre, que la stabilité des accords est fondée, d'une part sur une prédominance des accords de secteur provinciaux et étatiques, et d'autre part, sur le pourcentage de travailleurs que ceux-ci concernent et sur leur durée d'applicabilité sur deux ans ou plus (plus de 75 pour 100 des accords signés ont une validité supérieure à un an).

D'autres aspects importants sont la négociation salariale qui garde, comme le taux d'inflation, son caractère modéré, la structure des salaires et la clause d'exemption. Cette dernière est prévue dans pratiquement la moitié des accords supra-entrepreneuriaux (49,2 pour 100), mais elle concerne plus des deux tiers des travailleurs.

Pour ce qui est de la prévention des risques liés au travail, il est signalé que —au terme de dix ans de mise en pratique— les progrès obtenus sont considérables et sont, pour la plupart, le fruit de la participation et du consensus mis en œuvre en la matière, à l'échelle de toutes les instances de l'État et des organisations syndicales et entrepreneuriales. Dans ce sens, nous devons préciser que l'application et la plus grande implantation de la culture de la prévention dans les entreprises ont donné lieu, dans les cinq dernières années, à une réduction de 20 pour 100 du taux total d'incidence des accidents du travail.

Le chapitre trois —qui analyse dans le détail une série d'indicateurs considérés par les auteurs comme étant les paramètres les plus significatifs et immédiats en matière de conditions et d'opportunités de vie des citoyens— étudie en profondeur deux domaines : la qualité de vie d'une part et la protection sociale de l'autre.

En ce qui concerne la qualité de vie, le Mémoire met l'accent sur certaines matières comme l'éducation, la santé, le logement, la consommation et l'environnement qui sont autant de matières qui nous permettent de vérifier le niveau de bien-être de la société. Dans le domaine de l'éducation et conformément aux engagements de renforcement de la stratégie de Lisbonne, le Mémoire constate que la situation atteint, en Espagne, les niveaux de convergence en termes de participation scolaire et de budget éducatif, et connaît, dans le même temps, un rapprochement rapide des moyennes européennes de participation à la formation continue et de la proportion de diplômés en sciences et en technologie. Néanmoins, il signale avec préoccupation la proportion des jeunes qui quittent prématurément le système scolaire (30,8 pour 100), et le pourcentage inférieur de jeunes qui atteignent le niveau secondaire supérieur.

L'un des sujets qui est ici nouvellement analysé est celui du logement dont le renchérissement —malgré une décélération modérée de son prix— continue à aggraver les difficultés d'accès et le niveau d'endettement des foyers. L'alerte est lancée sur le fait que la demande continue à s'accroître, le logement étant considéré comme un bien d'investissement et le flux d'immigrants étant de plus en plus intense.

Pour ce qui est de la protection sociale, le Mémoire constate que la bonne situation économique de l'Espagne dans les années dernières n'a pas favorisé un renforcement aussi intense que celui de la protection sociale, même si elle a eu un véritable effet positif sur la situation comptable de la Sécurité Sociale. Il est ensuite signalé que notre modèle de protection sociale ne pourra pas se tenir en marge du débat sur la viabilité du modèle social européen dans un monde où les marchés se sont mondialisés, ni éluder les réformes nécessaires à la garantie de sa durabilité.

À ce propos, il est précisé que l'état des comptes de la Sécurité Sociale s'est amélioré parallèlement à celui de l'emploi. L'année 2005 se referme sur un bénéfice supérieur à 1 pour cent et la situation du fond de réserve garanti, d'autre part, la solvabilité du système jusqu'en 2020, d'où l'existence d'un cadre favorable à d'éventuelles futures réformes. Par ailleurs, les auteurs signalent l'impact du vieillissement —l'effet de l'incorporation au système de retraites des premières cohortes nées après la guerre civile se fait doré et déjà sentir— et l'amélioration de l'action de protection —compatibilité du SOVI avec d'autres pensions et les situations d'incapacité permanente.

Un domaine également traité dans le présent Mémoire est celui des services sociaux. Pendant l'année 2005, des progrès considérables ont été réalisés, qui tendent à la création d'un Système National de Dépendance, ce qui était l'un des premiers engagements du Gouvernement pour la nouvelle législature. La création de ce système qui bénéficie de la collaboration des agents sociaux reprise dans l'Accord sur l'action protectrice de prise en charge des situations de dépendance, apporte une réponse à l'une des grandes demandes des familles victimes du besoin de faire face, entre autres, aux nouvelles contingences dérivées du vieillissement et des maladies qui en découlent.

Pour finir, le Mémoire sur la situation Socioéconomique et du Travail de l'Espagne est, cette année encore, présenté à la société comme le résultat des approches rigoureuses et objectives, mais en même temps consensuelles, de tous les agents sociaux et économiques représentés au sein du Conseil Économique et Social. L'objectif poursuivi par le présent travail étant de contribuer à la connaissance et au diagnostic des variables et des effets étudiés, dans le but de pouvoir opérer sur eux et de préserver les acquis socioéconomiques et du travail obtenus en Espagne et, en particulier, d'agir sur ceux qui sont susceptibles d'élever notre niveau de développement actuel.

Je souhaite conclure cette introduction en exprimant toute ma reconnaissance à Messieurs les Conseillers, à la Direction du Service d'Etudes et d'Analyses, au Département des Publications et à l'ensemble du personnel technique qui ont pris part à l'élaboration du présent Mémoire, pour le travail excellent que, tous, ils ont réalisé.

ALMUDENA FONTECHA LÓPEZ
Présidente en fonctions du
Conseil Économique et Social

RÉSUMÉ DU CHAPITRE I : PANORAMA ÉCONOMIQUE

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

L'économie et le commerce mondial connaissent une décélération modérée en 2005, si on en compare les résultats avec ceux, particulièrement favorables, de l'année précédente. L'économie mondiale continue de croître d'une manière importante, bien qu'à un rythme légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent qui est, de nouveau, caractérisé par la force des économies américaine et chinoise, dans un contexte —jusqu'alors— de taux d'intérêts faibles et d'inflation réduite. Les dangers propres aux déséquilibres de l'économie mondiale qui menacent depuis quelques années, voire, en particulier, le déficit extérieur et fiscal de l'économie américaine, ne se déclenchent pas non plus en 2005. La hausse du prix du pétrole, par ailleurs, n'a pas de répercussions généralisées sur l'inflation et ne freine pas la croissance économique; en revanche, si celle-ci persiste et s'aggrave avec le temps, elle risque de compromettre les perspectives actuelles d'une plus grande croissance de l'économie mondiale pour les années à venir.

L'Union Européenne est, à nouveau, l'une des zones de croissance les plus faibles malgré quelques signes de récupération en fin d'année. Dans les autres régions, il faut signaler le bon comportement qui se faisait attendre de l'économie japonaise. En cette année

où l'Assemblée Générale des Nations Unies analyse les résultats des Objectifs de Développement du Millénaire qu'elle avait définis cinq ans auparavant, les pays les moins développés dans l'ensemble ont atteint un niveau de croissance important même si celui-ci doit plutôt être attribué à la forte croissance des pays exportateurs de pétrole qu'à une amélioration réelle de leur situation. L'analyse évoquée ci-dessus a, d'ailleurs, donné des résultats décourageants en ce qui concerne la réduction de la fracture qui creuse la différence entre les pays d'avant-garde et les pays en développement.

Le commerce mondial, quant à lui, empêtré dans des négociations multilatérales baptisées "Ronde du Développement" qui n'en finissent pas de donner les fruits escomptés, a augmenté un peu moins que l'année précédente mais d'une manière importante néanmoins, dans la mesure où il dépasse la moyenne des dix années antérieures.

2. UNION EUROPÉENNE

L'année 2005 est caractérisée par la faiblesse de l'activité économique dans l'Union Européenne, doublée d'une espèce de mise en veille institutionnelle en grande partie provoquée par l'opposition de certains pays au projet Constitutionnel européen. En effet, le Non à la Constitution Européenne de la France et de la Hollande marque le début d'une nouvelle époque caractérisée par un certain découragement et un scepticisme croissant. Dans la deuxième moitié de l'année, on détecte en revanche un regain d'optimisme dû à une légère amélioration de l'activité et aux perspectives de croissance de l'Union Européenne pour 2006, ainsi qu'à un léger mieux dans le domaine institutionnel.

Pour ce qui concerne l'activité, le dépassement des résultats par rapport au niveau estimé un an auparavant, et l'amélioration des prévisions pour 2006, sont surtout dus à l'entraînement de l'investissement et au bon comportement de l'économie mondiale qui ont favorisé les exportations européennes. Cependant, l'année prend fin sur des taux de croissance, dans l'UE-25, de près de 1,6 pour 100 (1,3 pour 100 dans l'UE-15), huit dixièmes inférieurs au résultat de l'année précédente. Les dix nouveaux États membres atteignent des taux supérieurs aux taux de l'UE-15, et les taux de croissance de leur PIB

oscillent entre les minima de Malte et de la Pologne (2,5 et 3,2 pour 100 respectivement) et les maxima de la Lettonie et de l'Estonie (aux alentours de 10 pour 100). Quant à l'UE-15, la disparité des rythmes de croissance s'accroît et les taux de variation interannuelle du PIB oscillent entre les taux supérieurs à 3,0 pour 100 du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande et du Luxembourg et les taux inférieurs à 1,0 pour 100 de l'Allemagne, de l'Italie et du Portugal.

De son côté, le marché du travail de l'Union Européenne connaît une légère amélioration au fil de l'année, et le taux de chômage diminue de quatre dixièmes, après le maximum de 9,1 pour 100 de 2004.

Quant aux finances publiques de l'Union, et contrairement aux prévisions de la Commission Européenne du mois d'octobre 2005, elles bénéficient d'une réduction du déficit budgétaire de l'UE-25 qui se situe à 2,3 pour 100 du PIB. Dans la zone euro, le déficit public par rapport au PIB passe de 2,8 pour 100 en 2004 à 2,4 pour 100, bien que cela occulte des divergences importantes entre États membres, dont —en particulier— le non respect du niveau de référence de 3,0 pour 100 du Pacte de stabilité et de croissance par l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal.

À l'époque, les perspectives de relancement économique de l'Euro zone dès le second semestre 2005, conjuguées aux risques que représentait, pour la stabilité des prix, l'évolution à la hausse du prix du pétrole dans un contexte de forte liquidité dans la zone, ont amené la Banque Centrale Européenne à augmenter de 25 points de base, fin 2005. Le taux d'intérêt des opérations principales de financement de l'Euro système, est ramené à 2,25 pour 100, ce qui constitue le premier mouvement en deux ans et demi. En revanche, malgré cette hausse, le différentiel des taux reste positif pour les États-Unis, voire même supérieur à celui de l'année précédente ce qui donne lieu à une réévaluation du taux de change du dollar par rapport à l'euro dans les derniers mois de 2005, et le pourcentage d'appréciation de la monnaie européenne diminue donc dans le courant de l'année.

Dans le domaine institutionnel, il faut signaler quelques progrès tels que le relancement de la Stratégie de Lisbonne et l'inclusion, en cours d'année, des nouvelles lignes directrices conjointes pour la

croissance et pour l'emploi, ou encore le feu vert aux négociations pour l'adhésion de la Turquie, et les progrès réalisés par les pays candidats pour 2007, la Roumanie et la Bulgarie.

Pour ce qui concerne le relancement de la Stratégie de Lisbonne dont les principales caractéristiques ont été évoquées dans le Mémoire du CES de 2004, il faut signaler l'approbation, par le Conseil Européen tenu à Bruxelles le 16 et le 17 juin 2005, des lignes directrices intégrées pour la croissance et pour l'emploi pour la période 2005-2008. Ces lignes directrices établissent les axes généraux autour desquels les Etats membres doivent construire leur politique économique et sur lesquels ils ont dû fonder leurs Programmes Nationaux de Réforme.

Pendant le second semestre 2005, et sous la présidence anglaise, l'on constate des progrès, bien que timides, de la Politique Européenne de Voisinage, un nouvel essor de coopération entre les deux rives de la Méditerranée suite au lancement du programme d'action 2005-2010. Il faut mentionner les progrès réalisés au bénéfice d'un rapprochement communautaire en matière d'immigration, sans oublier l'accord sur les perspectives financières pour 2007-2013, qui voit le jour, au terme de discussions intenses, lors du Conseil Européen final de la présidence anglaise, en décembre 2005.

Ces perspectives élaborées pour une Union Européenne à 27 États membres —Roumanie et Bulgarie incluses— fixent le budget communautaire à 862 milliards d'euros pour toute la période, soit 1,05 pour 100 du Revenu National Brut en termes de dépenses à engager ou 1,0 pour 100 en termes de paiements. C'est un chiffre substantiellement inférieur aux propositions initialement présentées par la Commission et le Parlement Européens, pour une distribution fonctionnelle qui confirme les cinq grands chapitres de dépenses présentées par la Commission en 2004. Dès le début de la négociation, l'Espagne s'est trouvée dans un contexte relativement adverse, du fait, d'une part, d'une conjoncture économique complètement différente de celle qui était la sienne lors de la négociation des perspectives financières précédentes (2000-2006) : les principales économies européennes sont aujourd'hui caractérisées par l'atonie économique et les problèmes fiscaux dérivés, ce qui amène à accorder une priorité évidente à la restriction budgétaire. D'autre part, l'évolution —ces dernières années— de l'économie espagnole qui a crû par

dessus la moyenne européenne a favorisé la convergence de certaines régions qui perdent leur statut de percepteurs de fonds structurels, et, dans le même temps, a augmenté la contribution espagnole aux revenus communautaires, du fait d'un PIB supérieur. Pour la période de programmation 2007-2013, donc, seules quatre communautés autonomes, l'Andalousie, Castille-la Manche, l'Estrémadure et la Galice seront susceptibles de percevoir des fonds communautaires dans le cadre de l'Objectif de convergence (ancien Objectif 1), contre onze régions qui en bénéficiaient pendant la période 2000-2006. Trois communautés autonomes, en effet, Castille et León, la Communauté de Valence et les Canaries, du fait de leurs chiffres de croissance, cesseront de percevoir ces fonds communautaires; la région des Canaries continuera néanmoins à toucher les fonds qui lui reviennent en tant que région ultrapériphérique; il en va de même des Asturies, de Murcie et des villes autonomes de Ceuta et Melilla, qui bénéficieront de l'effet statistique provoqué par le passage d'une UE-15 à une UE-25.

En tout état de cause, les nouvelles perspectives financières augurent une chute automatique des soldes nets de l'Espagne, évalués tant en engagements de dépenses que de paiements. Si l'Espagne va continuer à percevoir des fonds communautaires, le poids de ces derniers dans le PIB va néanmoins diminuer considérablement et l'Espagne deviendra le pays — parmi ceux de l'UE-15 qui restent des bénéficiaires nets — qui percevra le moins en termes de PIB, derrière la Belgique, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg et le Portugal.

3. ECONOMIE ESPAGNOLE

L'économie espagnole continue à faire preuve d'un grand dynamisme en 2005 et connaît un taux de croissance supérieur à la moyenne européenne, grâce — là encore — à l'impulsion de la demande interne. La croissance de l'activité a été accompagnée, en outre, d'une importante création d'emploi, même si les postes de travail créés sont, en grande partie, saisonniers, et par des taux d'investissements élevés, le tout dans un contexte de stabilité budgétaire. La croissance économique reste néanmoins, en grande partie, fondée sur l'activité immobilière et sur un endettement important du secteur privé encouragé par les conditions avantageuses du crédit. Par ailleurs, l'essor de la demande se fait sentir dans des augmentations considérables des

importations qui, contrairement à l'atonie des exportations, situent le déficit commercial à un niveau historiquement élevé. Pour 2006, le Gouvernement prévoit néanmoins une modération progressive de la demande interne et une réorientation de celle-ci vers l'investissement, ainsi qu'une certaine récupération des exportations qui, avec la décélération des importations, permettront de réduire la contribution négative du secteur extérieur à la croissance.

Les faiblesses du modèle de croissance espagnol incitent le Gouvernement à tenter de réorienter la politique économique vers un regain de la productivité, par le biais de l'approbation du Plan de Dynamisation et du Programme National de Réformes qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. Ces réformes visent à introduire davantage de concurrence dans des secteurs régulés pour favoriser la baisse des prix, pour donner aux usagers un plus large choix, et pour stimuler les différentes activités liées à la productivité dont, en particulier, l'utilisation des technologies de l'information et les investissements en R+D.

En 2005, les secteurs de production font preuve d'une évolution plus positive que l'année précédente, et l'on relève des relances de l'activité dans tous les domaines, exception faite de l'agriculture et de la pêche.

La VAB du secteur primaire diminue de 0,7 pour 100, en grande partie affecté par la hausse du coût de l'énergie qui donne lieu —dans l'agriculture comme dans la pêche— à une série de mobilisations qui débouchent sur l'approbation d'aides consenties par le Ministère de l'Agriculture, la Pêche et l'Alimentation. Dans le cas du secteur agricole, les conditions météorologiques adverses enregistrées dans l'année viennent s'ajouter à la hausse du prix des combustibles et provoquent une chute du revenu agricole réel de 12,6 pour 100 par rapport à l'année précédente. De son côté, la pêche accuse le coup de la fermeture des zones de pêche à l'anchois du Golfe de Gascogne et de celle du flétan noir dans les eaux de la NAFO, même si les niveaux totaux de capture admissible et la distribution des cotas de pêche, tels que les a fixés le Conseil de la Pêche pour 2006 dans l'Union Européenne, sont plus équilibrés que l'année précédente. La production aquacole se maintient dans la ligne d'expansion des années antérieures, en pisciculture marine surtout, dont la production totale s'élève à un peu plus de 367.000 tonnes.

Cette année encore, la construction apparaît comme le secteur le plus dynamique, avec une croissance de la VAB de 5,5 pour 100, dérivée du secteur du bâtiment et de celui des travaux publics. L'augmentation considérable du nombre des logements enregistrés en 2005 témoigne encore de la vigueur de la demande, dans un contexte de taux d'intérêt faibles et d'augmentation de la population étrangère.

Le secteur de l'énergie, de son côté, élève son taux de croissance de l'année précédente à 4,4 pour 100, même si les faiblesses du secteur demeurent, du fait de l'augmentation continue de l'intensité énergétique, du niveau trop faible de l'auto-provisionnement, de sa dépendance excessive du pétrole, et de la présence encore insuffisante des énergies renouvelables.

La VAB des services augmente de 3,9 pour 100, soutenue en grande partie par l'évolution favorable des Télécommunications et du Tourisme. Les services de Transport gardent un comportement satisfaisant en termes de croissance malgré la hausse du prix du combustible, alors que le commerce, et plus particulièrement le petit commerce, fait preuve de moins de dynamisme que l'année précédente.

L'activité industrielle enfin, malgré une légère accélération par rapport à 2004, n'augmente que de 0,6 pour 100; la faiblesse qui l'a caractérisée dans les années passées persiste, comme en témoignent les chiffres de la production industrielle. Le sous-secteur de l'automobile, continue d'accuser l'augmentation de la concurrence extérieure, qui —conjugée à une stagnation du marché européen et à l'épuisement du cycle commercial de certains modèles d'usines espagnoles— a fait chuter la production de véhicules de 8,6 pour 100 par rapport à l'année précédente, parallèlement à une baisse du nombre des immatriculations de véhicules. Par ailleurs, la libéralisation totale du textile à dater du 1er janvier 2005 favorise une augmentation significative des importations de produits finis asiatiques, avec l'impact négatif que celle-ci provoque sur les entreprises textiles espagnoles.

L'activité économique continue à s'appuyer sur la force de la demande interne qui contribue à la croissance du PIB en 5,3 points pourcentuels, alors que la demande externe en perd 1,9.

La croissance de la demande interne est autant fondée sur la hausse de la consommation que sur l'investissement, les deux valeurs

donnant des résultats positifs malgré une évolution différente, et l'on enregistre une décélération légère de la consommation par rapport à 2004 et une augmentation de l'investissement par rapport à la même période. Il faut souligner la baisse dont souffre la consommation depuis le troisième trimestre 2004, même si cette baisse est très modérée. L'investissement, au contraire, qui entame une ligne ascendante au deuxième trimestre 2004, atteint son maximum un an plus tard, puis commence à redonner des signes de décélération.

Le secteur extérieur fait nouvellement l'objet d'une évolution très négative. L'aggravation du déficit extérieur est, là encore, due à la forte hausse du déficit commercial de marchandises, mais aussi à l'augmentation du solde déficitaire des balances des revenus et transferts et à la baisse des bénéfices du tourisme.

Conséquemment, le solde accumulé des balances de compte courant et de capital, qui témoignent de la capacité ou du besoin de financement de l'économie, représente 6,7 pour 100 du PIB, deux points et demi de plus que l'année antérieure. Le déficit commercial de marchandises qui, en 2005, atteint en termes de balance des paiements, 7,7 pour du PIB, a été le principal responsable du besoin croissant de financement extérieur de l'économie espagnole. La perte de compétitivité des exportations espagnoles, du fait de la hausse de leurs prix, bien qu'inférieure à celle de l'année précédente, constitue un facteur déterminant de l'évolution négative du solde commercial extérieur de 2005.

L'impact de l'instabilité des marchés pétroliers mondiaux sur les prix de l'énergie, conjugué à la vigueur de la demande interne évoquée plus haut, et aux effets des conditions météorologiques adverses sur le prix des aliments non élaborés, confirment la tendance à la hausse de l'inflation en 2005. De sorte que les prix connaissent, en décembre, une croissance interannuelle de 3,7 pour 100, cinq dixièmes de plus que l'année précédente et, par conséquent, une augmentation du différentiel d'inflation par rapport à la moyenne de l'Eurozone.

Pour ce qui concerne les marchés financiers, leur comportement est favorable et les bourses espagnoles comptent parmi les plus dynamiques d'Europe, du fait de la conjoncture économique favorable, des bons résultats et des bilans des sociétés cotées, ainsi que de la forte liquidité existant dans le systèmes financier international.

Pour la première fois depuis longtemps, et au terme du processus continu de réduction du déficit initié en 1996, les comptes des Administrations Publiques se referment, en 2005, sur un bénéfice de l'ordre de 1,1 pour 100 du PIB. L'Administration centrale boucle ses comptes avec un bénéfice de 0,4 pour 100 du PIB grâce à la contention de la dépense et au dynamisme de la perception fiscale qui est favorisée par une conjoncture économique et du secteur travail très porteuse. De même, l'évolution positive des cotisations sociales, conjuguée à la création de postes de travail explique le bénéfice nouveau de la Sécurité Sociale qui atteint 1,1 pour 100 du PIB, alors que les Administrations territoriales enregistrent, elles, de légers déficits.

Les budgets publics de 2006, tant pour l'Administration centrale que pour les communautés autonomes, s'inscrivent dans un contexte d'expansion économique relative qui permet d'espérer que la hausse des revenus publics dépassera la hausse des dépenses prévues. De ce fait, dans un souci de stabilité budgétaire, l'objectif poursuivi est d'atteindre un bénéfice, pour l'ensemble des Administrations publiques, de 0,9 pour 100 du PIB, et une réduction du ratio dette publique/PIB pouvant aller jusqu'à 40,3 pour 100. Quant aux politiques de dépenses prévues aux Budgets Généraux de l'État, si l'objectif déclaré est une expansion sélective de la dépense dans le cadre des politiques ayant le plus d'incidences sur la productivité (éducation, infrastructures, R+D), il n'en demeure pas moins que l'immense majorité des chapitres de dépense et, en particulier les dépenses à caractère social, augmentent par-dessus le taux de croissance nominal de l'économie, ce qui alourdit leur poids relatif sur le PIB.

En 2005 deux paquets de réformes fiscales sont adoptées : augmentation, d'abord, des impôts sur l'alcool et le tabac, comme une mesure de financement du déficit sanitaire des communautés autonomes, et adoption, ensuite, d'un ensemble de mesures visant à stimuler la productivité. Mais il faut souligner surtout l'approbation d'un Avant-projet de réforme fiscale, conseillée par le CES, dont les aspects les plus significatifs sont l'aménagement de l'IRPF (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) comme un impôt dual, et la réduction des types, ainsi que l'élimination des déductions dans l'Impôt des Sociétés.

Le système espagnol d'innovation a évolué positivement ces dernières années, même s'il reste marqué par un retard considérable eu

égard aux pays de notre entourage. Ainsi, les dépenses de R+D tournaient, en 2004, autour de 1,07 pour 100, très inférieures à la moyenne de l'Union Européenne des vingt-cinq de 1,90 pour 100, et étaient très loin de celles des États-Unis et du Japon, ou de l'objectif de 3,0 pour 100 fixé par la Stratégie de Lisbonne. Les investissements insuffisants en nouvelles technologies, un niveau de dépenses entrepreneuriales encore faible mais croissant en R+D+I, le manque de poids des exportations de haute technologie, le déficit d'innovation des PME, conjugués aux carences du système de transfert de technologie entre les secteurs public et privé, apparaissent comme les principales faiblesses du système espagnol de R+D+I. Dans ce contexte et en tenant compte du fait que le progrès technologique est un facteur clef de la croissance économique à long terme parce qu'il a des conséquences décisives sur la productivité, les politiques publiques de soutien à l'innovation entrepreneuriale trouvent tout leur sens, qu'elles visent l'amélioration de la rentabilité privée de l'investissement en R+D+I par le biais d'aides financières —subventions, crédits souples ou mesures fiscales—, ou qu'elles cherchent à favoriser le transfert de connaissances du système public de R+D vers le tissu productif. Cependant, il s'avère également nécessaire d'articuler un système d'évaluation systématique des politiques publiques de R+D+I, et surtout de celles qui entrent dans le Plan Ingenio approuvé en 2005, de sorte à connaître effectivement l'efficacité relative de tous ces différents instruments d'intervention.

Le processus de croissance ininterrompue de l'économie espagnole pendant les douze dernières années, comparativement plus intense que celui des principales économies européennes, est étroitement lié au scénario de stabilité et de confiance dérivé du processus de convergence et d'intégration dans l'Union Économique et Monétaire. Les succès de la consolidation budgétaire, les flux de fonds européens ainsi que, en particulier, la réduction et la persistance à des niveaux faibles des taux d'intérêt, ont opéré comme autant de facteurs d'expansion de la demande. En outre, pour ce qui concerne l'offre, la tendance à la hausse a été favorisée par des facteurs tels que la crédibilité atteinte en matière de contrôle de l'inflation, le dialogue social entre agents sensibles à la modération des coûts sociaux et orienté à la création d'emploi, ou la croissance significative de la population provoquée par l'arrivée d'immigrés. Ce processus de croissance soutenue s'est fondé sur une création intense d'emploi —supérieure, là encore, à la moyenne de l'Union Euro-

péenne— cimentée par les augmentations de la population active dérivées des flux migratoires et, en moindre mesure, par l'accès de la femme au marché du travail.

Le modèle espagnol de croissance présente néanmoins quelques faiblesses. D'une part, le dynamisme de l'emploi est associé à la force croissante de secteurs intensifs en main d'oeuvre peu qualifiée, tels que le bâtiment et les services qui ont un pourcentage d'emploi saisonnier très supérieur à la moyenne européenne et qui font l'objet d'une segmentation croissante. D'autre part, la composition de la forte demande interne est biaisée par la consommation privée et par l'investissement des entreprises et des familles particulièrement concentrés dans le secteur de la construction, et se base sur le niveau d'endettement croissant de ces deux agents, ce qui se traduit en outre par un déficit commercial de plus en plus lourd et par l'augmentation des besoins de financement externe du pays.

La faiblesse des exportations et le manque de dynamisme du secteur industriel mettent en évidence la compétitivité structurelle insuffisante de l'économie espagnole, qui se manifeste sous la forme de carences sérieuses, par rapport à l'Union Européenne, tant en ce qui concerne les investissements en R+D+I et la pénétration des nouvelles technologies, que dans certains aspects de l'éducation et de la formation professionnelle. D'ailleurs, si l'on constate, pendant le cycle à la hausse des dernières années, un rapprochement continu du niveau du produit par personne de l'Espagne de celui de la moyenne Européenne, il n'en est pas moins vrai que celui-ci s'est inscrit, dès 2003, dans un contexte de détérioration constante —en valeur relative— de la productivité du travail.

COMMERCE ET PRODUCTION MONDIALE, 1996-2006

(Taux de variation interannuelle en volume)

Concepts	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006(p)
Production mondiale	4,1	4,2	2,8	3,7	4,8	2,6	3,1	4,1	5,3	4,8	4,9
Pays avancés *	3,0	3,4	2,6	3,4	3,9	1,2	1,6	2,0	3,3	2,7	3,0
Pays en développement	5,6	5,3	3,1	4,1	6,1	4,4	5,1	6,7	7,6	7,2	6,9
Commerce mondial	7,0	10,5	4,6	5,7	12,1	0,3	3,4	5,4	10,4	7,3	8,0
Importation											
Pays avancés	6,3	9,4	6,0	8,1	11,6	-0,5	2,5	4,1	8,9	5,8	6,2
Pays en développement	10,8	11,8	-0,1	0,1	14,5	3,4	6,3	10,3	15,8	12,4	12,9
Exportation											
Pays avancés *	6,0	10,5	4,3	5,6	11,7	-0,6	2,2	3,3	8,5	5,3	6,6
Pays en développement	9,3	12,8	5,5	3,4	13,3	3,1	7,0	10,6	14,6	11,5	10,9

(p) Prévvision.

* Depuis avril 1997, le FMI inclut parmi les pays avancés la Corée du Sud, Hong Kong, Israël, Singapour et Taiwan, qui auparavant figuraient parmi les pays en voie de développement.

 Source : FMI, *Perspectives de l'Economie Mondiale*, avril 2006.

PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DES ÉTATS MEMBRES ET DES ÉTATS CANDIDATS, 2004-2006 (Pourcentages)

Pays	Croissance du PIB			Augmentation de l'emploi			Taux d'inflation ¹			Déficit Public ²		
	2004	2005 (e)	2006 (p)	2004	2005 (e)	2006 (p)	2004	2005 (e)	2006 (p)	2004	2005 (e)	2006 (p)
Allemagne	1,6	0,9	1,7	0,4	0,2	0,3	1,8	1,9	1,7	-3,7	3,3	-3,1
Autriche	2,4	1,9	2,5	0,0	0,6	0,6	2,0	2,1	1,7	-1,1	-1,5	-1,9
Belgique	2,6	1,2	2,3	0,6	0,9	0,9	1,9	2,5	2,4	0,0	0,1	-0,3
Espagne	3,1	3,4	3,1	2,6	3,1	2,7	3,1	3,4	3,6	-0,1	1,1	0,9
Finlande	3,6	2,1	3,6	0,3	1,6	1,4	0,1	0,8	1,4	2,3	2,6	2,8
France	2,3	1,4	1,9	0,1	0,2	0,4	2,3	1,9	1,9	-3,7	-2,9	-3,0
Grèce	4,7	3,6	3,5	2,9	1,4	1,3	3,0	3,5	3,3	-6,9	-4,5	-3,0
Hollande	1,7	1,1	2,6	1,6	0,2	0,8	1,4	1,5	1,8	-1,9	-0,3	-1,2
Irlande	4,5	4,7	4,9	3,1	4,7	2,9	2,3	2,2	2,4	1,5	1,0	0,1
Italie	1,1	0,0	1,3	0,0	0,4	0,2	2,3	2,2	2,2	-3,4	-4,1	-4,1
Luxembourg	4,2	4,2	4,4	2,3	2,9	3,0	3,2	3,8	4,1	-1,1	-1,9	-1,8
Portugal	1,1	0,3	0,9	0,1	0,0	0,2	2,5	2,1	2,7	-3,2	-6,0	-5,0
Zone Euro	2,0	1,3	2,1	0,6	0,7	0,9	2,1	2,2	2,2	-2,8	-2,4	-2,4
Danemark	1,9	3,1	3,2	0,0	0,7	0,4	0,9	1,7	2,1	2,7	4,9	3,9
Royaume Uni	3,1	1,8	2,4	1,0	1,0	0,4	1,3	2,1	2,0	-3,3	-3,5	-3,0
Suède	3,7	2,7	3,4	-0,5	0,7	1,6	1,0	0,8	1,1	1,8	2,9	2,2
UE-15	2,3	1,5	2,2	0,6	0,7	0,8	2,0	2,1	2,1	-2,6	-2,3	-2,2
Chypre	3,9	3,8	3,8	1,5	1,5	1,5	1,9	2,0	2,4	-4,1	-2,4	-2,1
Slovaquie	5,5	6,0	6,1	-0,3	2,1	1,2	7,5	2,8	4,4	-3,0	-2,9	-2,7
Slovénie	4,2	3,9	4,3	0,4	0,7	0,6	3,7	2,5	2,4	-2,3	1,8	-1,9
Estonie	7,8	9,8	8,9	0,1	1,8	0,8	3,0	4,1	3,6	1,5	1,6	1,4
Hongrie	4,6	4,1	4,6	0,7	0,0	0,1	6,8	3,5	2,3	-5,4	-6,1	-6,7
Lettonie	8,5	10,2	8,5	1,1	1,5	1,0	6,2	6,9	6,7	-0,9	0,2	-1,0
Lituanie	7,0	7,5	6,5	0,1	2,4	0,9	1,2	2,7	3,5	-1,5	-0,5	-0,6
Malte	1,5	2,5	1,7	1,4	0,6	0,3	2,7	2,5	2,9	-5,1	-3,3	-2,9
Pologne	5,3	3,2	4,5	—	2,3	2,2	3,6	2,2	1,0	-3,9	-2,5	-3,0
Rép. Tchèque	4,7	6,0	5,3	0,1	0,9	0,6	2,6	1,6	2,5	-2,9	-2,6	-3,2
UE-25	2,4	1,6	2,3	0,6	0,8	0,9	2,1	2,2	2,1	-2,6	-2,3	-2,3
Bulgarie	5,7	5,5	5,4	2,2	2,0	1,0	6,1	5,0	7,0	1,9	3,1	3,0
Croatie	3,8	4,3	4,4	1,2	0,8	1,0	—	3,3	3,7	-5,0	-3,9	-3,5
Rép. de Macédoine	4,1	4,0	4,3	-2,4	4,3	1,2	-0,4	0,5	2,5	0,0	0,3	-0,3
Roumanie	8,4	4,1	5,5	0,4	0,2	0,2	11,9	9,1	7,8	-1,3	-0,4	-2,3
Turquie	8,9	7,4	5,8	3,0	1,2	1,7	—	8,2	7,1	-5,7	-1,2	-1,4

(e) estimations et; (p) prévisions.

(1) Taux de variation interannuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (2005=100) ou IPC national lorsque le premier n'est pas disponible.

(2) Capacité (+) nécessité (-) de financement des Administrations publiques en pourcentage du PIB.

Source : Eurostat et Commission Européenne, *Prévisions économiques de printemps*, 2006. Avril 2006.

TABLEAU MACROÉCONOMIQUE, 2001-2005 (Taux de variation interannuelle)

Concepts	2001	2002	2003	2004	2005
PIB et agrégats de la demande					
Produit intérieur brut	3,5	2,7	3,0	3,1	3,4
Consommation finale	3,4	3,2	3,1	4,8	4,4
— Foyers	3,2	2,9	2,6	4,4	4,4
— AA,PP.	3,9	4,5	4,8	6,0	4,5
Formation brute de capital fixe	4,5	3,3	5,5	4,9	7,2
— Biens d'équipement	—	—	2,5	3,7	9,5
— Bâtiment	—	—	6,3	5,5	6,0
Exportation de biens et services	4,0	1,8	3,6	3,3	1,0
Importation de biens et services	4,2	3,9	6,0	9,3	7,1
Demande interne ⁽¹⁾	3,7	3,4	3,8	4,9	5,3
Demande externe ⁽¹⁾	-0,2	-0,7	-0,8	-1,8	-1,9
Prix et coûts					
Déflateur du PIB	4,2	4,4	4,0	4,1	4,4
IPC	3,6	3,5	3,0	3,0	3,4
Coûts professionnels unitaires	—	—	2,9	2,8	2,3
Marché du travail					
Variation de l'emploi	4,1	3,0	4,0	3,9	4,8 ⁽²⁾
Taux de chômage	10,6	11,5	11,5	11,0	9,2
Variation de la productivité	—	—	0,4	0,5	0,3
Secteur extérieur (en % du PIB)					
Solde commercial (biens et services)	-2,3	-1,9	-2,1	-3,8	-5,1
Capacité de financement de la nation	-3,1	-2,2	-2,5	-4,3	-6,7
Nécessité de financement AAPP (en % PIB)	-0,52	-0,27	-0,03	-0,14	1,10
<i>Pro memoriam</i>					
PIB nominal (millions d'euros)	679.842	729.021	780.550	837.316	904.323

(1) Apport à la croissance.

(2) Chiffre corrigé de l'impact du changement méthodologique introduit dans la EPA en 2005.

Source : INE et Ministère de l'Economie et des Finances.

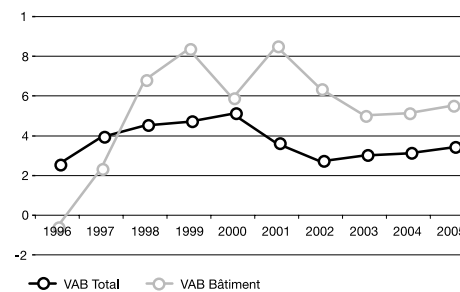
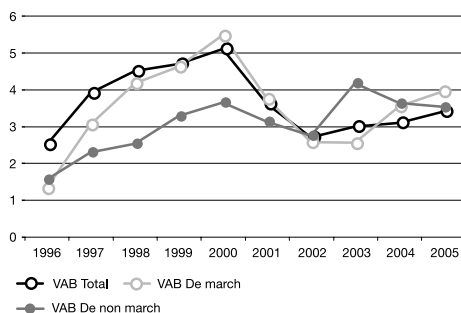
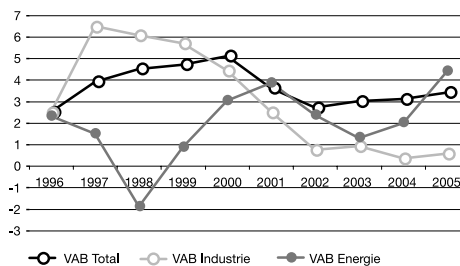
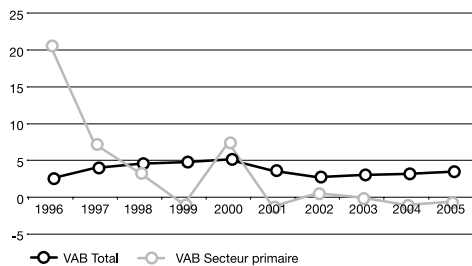
RÉMUNÉRATION DE SALARIÉS PAR SECTEURS EN 2005

(Prix courants. Millions d'euros, milliers de personnes et variation interannuelle)

Secteurs	Rémunération salariés		Nombre de salariés		Rémunération par salarié	
	Millions d'euros	Var. %	Milliers	Var. %	Euros	Var. %
Agriculture et pêche	5.640	5,8	496,2	4,5	11.366,4	1,2
Energétiques	5.274	3,2	116,5	-0,7	45.270,4	4,0
Industrie	75.702	3,1	2.719,9	0,3	27.832,6	2,7
Bâtiment	53.309	11,2	2.177,0	8,9	24.487,4	2,2
Services	286.573	6,1	9.940,0	3,3	28.830,3	2,7
De marché	185.286	5,8	6.600,4	3,3	28.071,9	2,4
De non marché	101.287	6,7	3.339,6	3,2	30.329,1	3,4
Total	426.498	6,1	15.449,6	3,5	27.605,8	2,5

Source : INE, *Comptabilité Trimestrielle d'Espagne*.

VALEUR AJOUTÉE BRUTE PAR SECTEURS, 1996-2005 (Taux de variation annuelle)



Source : INE, *Comptabilité Nationale Trimestrielle d'Espagne*.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE II : MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES D'EMPLOI ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

1. MARCHÉ DU TRAVAIL

Les principaux indicateurs du marché du travail espagnol ont maintenu en 2005 leur trajectoire d'amélioration durable, avec une croissance de l'emploi et une réduction du chômage, plus élevés que dans le reste de l'Union Européenne, grâce au rythme de croissance plus fort du PIB espagnol. Le taux d'emploi a grandi autour de 1,6 point jusqu'à se situer au 9,2 pour 100; le nombre moyen de personnes avec emploi a été de 18.973.000 et celui des chômeurs de 1.913.000.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'immigration a changé radicalement le panorama du marché du travail espagnol pendant les cinq dernières années comme l'expliquent les chiffres de la nouvelle Enquête sur la Population Active. A ce sujet, il faut citer l'importance en 2005 du processus de normalisation extraordinaire des travailleurs étrangers. Ce processus, à l'origine duquel le dialogue social a eu une influence décisive, à différence des précédents immédiats, s'est basé sur l'existence d'un engagement à l'embauche. Et peut être, entre autres choses, grâce à l'appui des agents sociaux a-t-il obtenu de bons résultats avec non seulement la régularisation de la résidence mais aussi de l'emploi —et de la cotisation— de plus de 500.000 personnes.

La composition sectorielle de la croissance de l'emploi pendant le dernier quinquennat signale plus d'emploi dans le bâtiment et plus aussi dans le secteur services, en face d'une évolution très discrète de l'industrie et d'une claire situation de stagnation dans le secteur primaire. La révision des données de la période 1996-2004 et la correction du poids de la population immigrée ne fait qu'accentuer ces tendances surtout depuis 2001. Dans le secteur services entre 2001 et 2005 l'emploi a grandi de plus de deux millions de personnes surtout dans des branches d'activité économique qui ont un comportement de l'emploi plus dynamique que l'ensemble : l'hôtellerie; d'autres activités entrepreneuriales, des activités sanitaires et vétérinaires, des services sociaux; des foyers qui emploient du personnel domestique; des activités immobilières; la santé publique. En lignes générales, cet ensemble d'activités illustre le patron actuel de croissance de l'économie espagnole qui a un problème latent mais clair de productivité.

Le détail par branches d'activités de cette composition sectorielle montre aussi l'effet sur la croissance de l'emploi, induit par l'incorporation rapide de personnes de nationalité étrangère au marché du travail espagnol. Ces personnes ont une spécialisation productive bien différente : plus du 54 pour 100 des hommes étrangers travaillent dans le bâtiment, l'hôtellerie et l'agriculture face à moins du 30 pour 100 d'espagnols dans ces mêmes secteurs; de même, plus du 56 pour 100 des femmes étrangères travaillent dans des foyers qui emploient du personnel domestique et dans l'hôtellerie alors que dans ce même secteur l'emploi d'espagnoles atteint à peine le 12 pour 100.

La création d'emploi a continuée basée sur le caractère salarié dans le secteur privé de l'économie, où il a grandi de plus de 700.000 personnes, un 6 pour 100. Croissance de nouveau beaucoup plus forte parmi les femmes : presque 420.000 de plus (un 9 pour 100), face à un peu moins de 300.000 hommes (un 4 pour 100). Dans le secteur public, l'augmentation de l'emploi, chiffré en 64.000 personnes, a correspondu à parts égales entre les deux genres; assez pour que l'emploi féminin suppose de nouveau comme en 2004, un 51 pour 100 du total des salariés du secteur.

Avec la EPA 2005, cette nouvelle augmentation de l'emploi salarié a amené une claire remontée de la temporalité. Comme moyenne annuelle, la proportion de salariés avec un contrat temporaire a dépassé le 33 pour 100, presque un point de plus qu'en 2004. Ainsi,

en deux ans à peine, la temporalité a grandi assez pour réduire d'un demi point celle que présentait le marché du travail espagnol en 1996, juste avant le début des politiques d'encouragement à l'emploi indéfini orientées justement à réduire la temporalité.

Le détail par type de secteur et genre indique aussi que le comportement du secteur public a été très négatif à ce sujet. En marge de cela, il est impossible de laisser passer que cette nouvelle avancée de la temporalité a coïncidé en bonne mesure avec l'augmentation de l'immigration. La combinaison de la temporalité comme "condition d'entrée" dans ce marché, le caractère plus dynamique en création d'emploi de plusieurs activités pourraient indiquer qu'il y a association entre l'immigration et la remontée de la temporalité. De fait, la moyenne des chiffres correspondantes à 2005 signale pour les salariés du secteur privé, un pourcentage de temporaires de presque le double dans le cas des personnes de nationalité étrangère qu'entre ceux de nationalité espagnole. Etablir la cause de cette association est un autre problème.

La mobilité dans le marché du travail, figurant sur les données de flux d'entrée et de sortie de l'emploi aurait augmenté légèrement en 2005 avec un total annuel qui se chiffrerait en 9,9 millions d'incorporations et 9 millions d'arrêts correspondants aux effectifs professionnels de l'Enquête sur la Conjoncture Professionnelle. Si l'on ajoute à cela les chiffres correspondants à d'autres mouvements dans les entreprises, l'on obtient des totaux qui expliquent pleinement le volume annuel de l'embauche enregistrée : 17,2 millions de contrats pour une population salariée de 15,5 millions de personnes. Ce total enregistré en 2005 suppose une nouvelle croissance annuelle mais bien sûr moins forte que celle enregistrée en 2004, malgré le rythme plus élevé de l'augmentation de l'emploi salarié.

Les diverses modalités collectées dans la statistique ont donné un total proche de 843.000 nouveaux contrats indéfinis enregistrés en 2005. L'on observe un léger recul dans l'embauche indéfinie "de promotion", compensée en bonne mesure par une nouvelle augmentation et par une croissance majeure dans les conversions dont on a enregistré un peu plus de 700.000, un 14 pour 100 de plus qu'en 2004.

Les plus grandes figures de l'emploi temporaire sont : contrat pour ouvrage ou service et contrat éventuel auxquels il faut ajouter,

même s'il est clairement en dessous, le contrat intérimaire. Entre tous ils regroupent la plupart des contrats passés. Dans l'ensemble, ces trois modalités ont accumulé en 2005 15,2 millions de contrats temporaires, le 97 pour 100 du total. L'on y retrouve encore (dans les cas de contrat à durée déterminée) le poids important qu'ont sur le total de contrats ceux de courte durée. Étonnante aussi, même s'il s'agit de modalités qui sont beaucoup moins importantes en nombre dans le total des contrats enregistrés, est la courte durée des contrats en stage et pour la formation ainsi que la grande fréquence de leur prolongement.

Pour le traitement des licenciements un problème, exposé dans chacune des éditions de ce Mémoire persiste encore. Il s'agit de la carence de données sans controverses pour traiter l'évolution des licenciements individuels et, surtout, de données valables pour comparer les coûts associés à chaque voie de licenciement avec sa fréquence. Ce traitement est nécessaire pour évaluer le résultat des occasions successives où depuis 1994 l'on a réformé sa forme juridique et administrative en essayant de la doter d'une meilleure adéquation aux fonctions à respecter comme voie de sortie sur le marché du travail. Tant que ces carences ne sont pas solutionnées le plus adéquat est d'offrir simplement les données supplémentaires que fournissent les différentes sources disponibles. En 2005 la cessation d'activité pour cause de licenciement —y compris les licenciements conciliés par devant l'entité administrative— était la cause initiale d'accès au droit à travers duquel 295.999 bénéficiaires percevaient les allocations chômage au niveau contributif. Il s'agit d'un chiffre qui dépasse de 7 pour 100 celui de 2004. Les Statistiques sur la Médiation, l'Arbitrage et la Conciliation collectent un peu plus de 57.000 conciliations pour licenciement terminées par accord à l'amiable, presque un 17 pour 100 de moins qu'en 2004; le total des conciliations terminées (avec et sans accord à l'amiable, entamées sans effet et avec un autre type de conclusion) a représenté presque 131.000; un 8 pour 100 de diminution qui continue la tendance commencée avec la Loi 45/2002. Finalement, selon la Statistique des Affaires Judiciaires Sociales, en 2005, un peu plus de 61.000 cas ont été résolus par des licenciements, chiffre qui représente un 2 pour 100 de moins que celle de 2004; près de la moitié correspond à des cas résolus par sentence, un autre quart à des conciliations et le reste à des désistements et autres causes.

Par ailleurs, les licenciements collectifs rapportés dans des dénonciations pour procédures de licenciement ont remonté en 2005, avec plus de 34.000 travailleurs affectés (presque 10 pour 100 de plus qu'en 2004). Par branches d'activités des entreprises, nous pouvons voir que le nombre de personnes affectées a grandi essentiellement dans l'industrie manufacturière et la mine. Les transports qui ces dernières années avaient généré un volume important de licenciements pour dépôt de bilan, présentent un chiffre franchement inférieur. Dans l'industrie manufacturière, deux secteurs regroupent le quart des travailleurs affectés par des mesures d'extinction en 2005 : la fabrication d'un autre matériau de transport (quoique l'on pourrait assigner cette donnée à la construction navale) et l'automobile. Le textile-confection qui a supposé plus de 20.000 licenciements collectifs ces dernières cinq années, a donné, cette année encore, 17 pour 100. Il faut rappeler que les chiffres de l'Enquête sur la Population Active donnaient un résultat négatif de l'emploi dans la confection entre 2001 et 2005 ainsi qu'une perte accumulée de 23.000 personnes dans le secteur de l'automobile. Il s'agit en définitive de données inquiétantes qui montrent que l'irruption de compétiteurs forts au niveau international n'a pas encore eu de réponses capables d'une restructuration pour accroître les activités qui ont un poids important dans la structure industrielle espagnole.

2. POLITIQUES ACTIVES D'EMPLOI

L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Européenne de Lisbonne a montré des résultats moins favorables que ceux attendus. Cela a mené le Conseil Européen de mars 2005 à relancer et rediriger cette Stratégie. Le relancement se centre sur la création de plus d'emploi d'une meilleure qualité. Les Etats membres doivent pour ce faire entreprendre un ensemble de réformes. Elles figurent dans leurs respectifs Programmes Nationaux de Réformes, dans les secteurs macroéconomique, microéconomique et de l'emploi.

En matière d'emploi, l'accent est mis sur la promotion des politiques actives d'emploi, sur le vieillissement actif et la modernisation des systèmes de protection sociale ainsi que sur l'amélioration de la capacité d'adaptation de la main d'œuvre et des entreprises et sur une plus grande flexibilité des marchés du travail. La promotion de l'innovation et de l'amélioration de la formation du capital

humain deviennent ainsi des éléments fondamentaux capables d'aider à la productivité et à la compétitivité de l'économie européenne.

En Espagne, les indicateurs pour 2005 de la Stratégie Européenne ont montré de meilleurs résultats que pour l'ensemble de l'UE-25. Mais ce sont des résultats encore insuffisants. En ce sens, le Programme National de Réformes, présenté au mois d'octobre dernier, a fixé une série d'objectifs quantifiables pour la période 2008 à 2010 sur les axes de formation et de marché professionnel qui, s'ils se réalisent, permettraient à l'Espagne de se rapprocher des objectifs européens. Dans ce contexte, la formation permanente se dessine comme un élément fondamental pour l'amélioration de l'employabilité et l'adaptation des travailleurs, chômeurs ou actifs, aux changements qui se produisent sur le marché professionnel. Les organisations syndicales et entrepreneuriales se sont prononcées sur le contenu du Programme National mais elles ne l'ont pas fait dans le détail sur les aspects directement concernés par l'emploi, aspects qui étaient traités à ce moment là à la Table de Dialogue Social pour la réforme du marché du travail.

Parmi les mises à jour des programmes de promotion et de gestion de l'emploi se trouvent celles d'information et d'orientation pour les chômeurs et l'appui pour la recherche d'emploi, la modernisation des services publics d'emploi, les plans d'embauche temporaire pour chômeurs, les aides financières pour l'embauche d'handicapés et l'appui à l'auto-emploi. Dans ces mises à jour il faut signaler la mise en marche à la moitié de l'année 2005 du système d'Information des Services Publics de l'Emploi (SISPE), qui prétend intégrer l'information utilisée par les différents services publics de l'emploi pour la gestion des politiques actives d'emploi et les allocations chômage après le processus de transfert de compétences et transfert de services aux communautés autonomes. Ce nouveau système qui permet l'accès et la connaissance de toutes les demandes d'emploi réalisées dans tous les services publics de l'emploi, augmente la transparence et l'homogénéité dans la gestion des offres et demandes d'emploi, en améliorant le service offert aux citoyens et facilitant à la fois la mobilité des travailleurs sur tout le territoire national.

La mise en marche du Catalogue d'Occupations Difficiles à Couvrir répond à la volonté d'agiliser la couverture de postes de travail

libres par des employeurs. Le catalogue auquel se référerait le Règlement de la Loi Organique 4/2000, recueille trimestriellement et détaillées par provinces, les occupations qui sont difficilement couvertes. De cette façon, n'importe quel employeur pourra couvrir un poste vacant en ayant recours à un travailleur étranger et réaliser de manière automatique les démarches pour son autorisation à résider et travailler en Espagne, si l'occupation du poste de travail libre figure au Catalogue.

Suivant la méthodologie établie dans la Résolution du 8 février 2005 du Service Public Etatique de l'Emploi, et après une consultation réalisée auprès des services publics de l'emploi des communautés autonomes et avec la Commission Tripartite d'Immigration, l'on a élaboré le Catalogue pour les deux derniers trimestres de l'année. Cependant, avant l'entrée en vigueur du SISPE en mai et face aux critiques émises par les agents sociaux sur la validité de la méthodologie utilisée, un nouveau procédé d'élaboration a été établi en novembre. Il s'utilise à partir du 2006 mais tant que quatre trimestres n'auront pas passé après son implantation, l'on continuera à utiliser l'information temporaire.

La politique de l'emploi s'est orientée, depuis l'Accord Interconfédéral de Stabilité dans l'Emploi de 1997, vers l'encouragement à l'emploi stable des travailleurs sans emploi et la conversion de contrats temporaires en contrats indéfinis, établissant pour cela une série d'aides financières. Ces aides financières figurent au programme de Promotion de l'Emploi qui, relié aux dispositions budgétaires, s'établit annuellement. En 2005, le Programme de Promotion de L'Emploi, recueilli dans la Loi 2/2004 de 27 de décembre, du Budget Général de l'Etat, maintient en lignes générales le schéma d'aides financières en vigueur l'année antérieure.

Il ressort surtout des résultats l'augmentation des conversions de contrats temporaires en contrats indéfinis, accélérée fortement depuis 2003 en parallèle à la chute, proportionnelle, de celle observée dans les contrats non bonifiés. Le collectif principal destinataire de bonification, les femmes entre 16 et 45 ans, a été bénéficiaire de plus de 134.000 nouveaux contrats de "promotion" en 2005, un 8 pour 100 de moins que l'année antérieure. Par contre, les deux autres collectifs qui le suivent en importance, celui des sans emploi âgés de 45 à 55 ans et celui des sans emploi de 56 à 65 ans, ont augmenté de

presque 5 pour 100. Concernant le collectif d'embauche, le plus remarquable est, sans doute, la forte augmentation des contrats qui ne sont pas accueillis sous des mesures de promotion qui se sont multipliés par quatre pendant la dernière année alors que les conversions ont changé dans le sens contraire. Le chiffre de contrats bonifiés pour des personnes handicapées qui montrait une tendance à la hausse ces trois dernières années a augmenté aussi. De toutes les façons, leur incidence est faible si nous nous en remettons à quelques indicateurs de base sur la situation de ces personnes dans l'emploi. Récemment, des initiatives de normes différentes ont été mises en marche pour améliorer cette situation, mais il est encore tôt pour évaluer leur impact.

Avec la révision de la Stratégie de Lisbonne, l'investissement en capital humain et par conséquent l'apprentissage permanent acquièrent plus d'importance et deviennent un objectif fondamental pour augmenter la productivité. Selon l'indicateur le plus utilisé pour le suivi de cette stratégie par rapport à la formation (pourcentage de population de 25-64 ans qui a participé à un type de formation permanente durant les quatre dernières semaines), l'Espagne se situait parmi les pays de l'Union Européenne qui avaient des résultats moins favorables jusqu'en 2004. Concernant le module ad hoc sur la formation continue, mené à terme par Eurostat en 2003, le taux de participation dans n'importe quel type de formation s'est situé, pour l'ensemble de la population de 25 à 64 ans, dans le 42 pour 100 dans l'UE-25. L'Espagne, avec un 25 pour 100, se trouvait parmi les pays avec le moins de participation.

Il faut cependant souligner les progrès clairs comme l'effort réalisé ces dernières années pour mieux identifier les qualifications et les compétences grâce au Catalogue National de Qualifications Professionnelles. Dans ce domaine, en 2005, il y a eu de nouvelles qualifications établies et l'on a incorporé leurs modules de formation correspondants au Catalogue Modulaire de Formation Professionnelle et l'on a mis à jour en même temps certaines des qualifications professionnelles parmi celles établies par le Royal Décret 295/2004, du 20 février.

De même il faut citer, quoique cela se soit produit en 2006, la signature par les agents sociaux du IV Accord National de Formation. Cet Accord, qui va durer jusqu'à la fin de 2010 et qui peut être

renouvelé par les parties, prétend promouvoir d'une manière plus active le développement d'un modèle intégré de formation pour l'emploi qui améliorerait la formation permanente en maintenant les piliers qui ont permis son développement durant les treize dernières années. L'on prétend ainsi renforcer la formation de demande, élargir l'offre aux travailleurs et utiliser au mieux les ressources financières disponibles, en particulier, les cotas apportés par la patronale et les travailleurs.

En parallèle et comme une partie du développement de cet accord, les agents sociaux et le Gouvernement ont signé l'Accord de la Formation Professionnelle pour l'Emploi qui appuie la création d'un système unique de formation pour l'emploi qui intègre les sous-systèmes actuels de formation continue et de formation occupationnelle afin d'améliorer la qualité de la formation et d'adapter au mieux la capacité de gestion des communautés autonomes et de l'Administration Centrale. Les deux Accords sont le fruit des négociations entreprises depuis la moitié de 2005 à la Table du Dialogue Social.

Quoiqu'il en soit, le nouveau système que l'on espère réglementé par Royal Décret bientôt, demande une structure d'organisation plus rationnelle même si elle est basée sur l'antérieure, et demande aussi à compter sur un financement adéquat et suffisant. En ce sens, il est conseillé de mieux rationaliser la dépense et la redistribution qui en découlera du budget entre les collectifs de travailleurs embauchés et ceux de chômeurs en fonction du poids de chacun d'eux dans le marché du travail.

En ce qui concerne le sous-système de formation professionnelle continue, la régulation de 2003 semble enfin porter ses fruits si nous considérons l'augmentation des plans de formation, du nombre de travailleurs formés et du budget dédié à la formation pendant l'année dernière. Le nombre de participants formés dans les entreprises bénéficiaires de bonification est passé d'un peu moins de 600.000 en 2004 à plus de 900.000 en 2005, et il y a eu aussi une augmentation de la ratio (c'est-à-dire du nombre de participants formés par rapport aux notifiés) de presque deux points. Même si deux tiers des participants ont reçu des cours de formation générique, il y a eu au long de l'année un léger recul de cette formation à faveur de la formation de caractère spécifique comme une légère avancée de la formation à distance et

mixte au détriment de la formation présentielle. Quoiqu'il en soit, le niveau de la formation continue à être en général de niveau moyen ou supérieur et l'alphabétisation informatique est encore faible. Quant à la taille des entreprises concernées, la plupart des participants sont d'entreprises de plus de 1.000 travailleurs. Il semble cependant que la présence de ce type d'entreprises a diminué dans la formation (du 51 au 43 pour 100 entre 2004 et 2005) à faveur des PME.

Au chapitre de la formation professionnelle occupationnelle, l'année 2005 a supposé la continuation des actions contemplées au Plan National de Formation et Insertion Professionnelle (Plan FIP), obtenant comme résultat, en ligne avec ceux d'années antérieures, l'insertion du 70 pour 100 des presque 230.000 élèves formés en 2004. Les hommes, une fois encore, ont été plus nombreux dans l'insertion, presque 6 points de plus que les femmes et les profils par âges et niveaux d'études ont continué aussi à montrer que l'insertion diminue avec l'âge et augmente avec le niveau de formation. Avec un nombre d'élèves beaucoup plus faible, l'industrie se signifie par des taux d'insertion relativement plus élevés : 75 pour 100 en 2005, face à un 69 pour 100 dans les services. Trois branches industrielles ont présenté des taux d'insertion supérieurs au 80 pour 100 : industrie lourde et constructions métalliques; automobile; fabrication d'équipements électromécaniques. Dans le domaine des services, seule une branche : transports et communications.

L'effort budgétaire sur lequel s'appuient toutes ces politiques actives d'emploi montre que l'Espagne a dédié en 2004 le 2,1 pour 100 du PIB à des politiques d'emploi, deux dixièmes de moins que la moyenne de l'UE-15, avec une réduction importante du poids de la dépense en politiques passives et avec une augmentation significative, proche du 5 pour 100 annuel depuis 1998, de la dépense en mesures actives. Mais quand même, le poids des premières continue à être du 71 pour 100. L'Espagne se maintient aussi parmi les pays qui dédient le moins d'efforts à des politiques d'emploi par rapport à leur taux de chômage. Ainsi, en 2004, l'Espagne a dédié à des politiques d'emploi le 0,198 points du PIB pour chaque point de chômage, face au 0,287 de la moyenne européenne. En ce qui concerne les politiques actives de l'emploi, la dépense en Espagne n'a atteint que le 0,050 pour 100 du PIB par point de taux de chômage, devenant ainsi avec la Grèce et le Royaume Uni, le pays de l'UE qui réalise le moins d'effort relatif dans ce domaine. Regardant dans le

détail, la dépense en formation a représenté le 5,8 pour 100 du total en Espagne, pratiquement la moitié de celle de la dépense communautaire, alors que la dépense en aides à l'emploi, principalement des bonifications en cotisations sociales a supposé un peu plus du 11 pour 100 dans le cas espagnol, doublant presque le poids qu'ils ont présenté dans le total de l'UE-15.

3. DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

3.1. Dialogue social

Le lancement en 2005 du nouveau cycle de la Stratégie de Lisbonne apporte des implications importantes pour le dialogue social communautaire et espagnol. Au niveau européen, après la fin de cycle qu'a représenté la fin du premier programme de travail adopté conjointement par les organisations syndicales et entrepreneuriales, l'attention se centre sur la demande d'une contribution plus claire du dialogue social aux objectifs sociaux et économiques de l'ensemble de l'UE.

Les agents sociaux européens maintiennent un ferme consensus autour du besoin du processus de Lisbonne sur la base d'un diagnostic qu'ils partagent dans ses grandes lignes sur les grands défis qu'affronte l'Europe comme conséquence de la globalisation, des progrès technologiques et des tendances démographiques. Au niveau bipartite de dialogue, le résultat le plus important a été donné par le texte conjoint signé par le CES, UNICE, UEAPME et CEEP au mois de mars, sur un Cadre d'Actions pour l'égalité des genres. Avec ce texte, les agents sociaux européens cherchent à contribuer, depuis leurs compétences et responsabilités, à l'essor de politiques de promotion de l'égalité entre hommes et femmes. En outre, il faut prendre en compte les initiatives développées pendant ces années dans le domaine des compétences et les qualifications professionnelles et le rôle des agents sociaux nationaux pour l'application des directives sur l'emploi dans les Etats membres. A un autre niveau, il y a eu le développement de la seconde phase de consultations en matière de restructurations entrepreneuriales et le rôle des comités d'entreprise européens, phase ouverte par la Commission dans sa Communication sur Restructurations et emploi.

De toutes les façons, l'évaluation pour connaître jusqu'à quel point le dialogue social européen acquiert une position centrale dans l'application de la nouvelle Stratégie de Lisbonne devra prendre en compte les objectifs et les initiatives assumées de commun accord par les agents sociaux pour les années prochaines. De là l'importance cruciale du nouveau Programme de Travail adopté conjointement pour la période 2006-2008 et son développement centré sur les priorités européennes en matière d'emploi.

Pour l'Espagne, le lancement du nouveau cycle de Lisbonne a mis en exergue la valeur stratégique du dialogue social, en figurant comme un des instruments clés pour atteindre les objectifs globaux de modernisation, de croissance et d'emploi que recueille le Programme National de Réformes. Le dialogue social s'est révélé être l'instrument qui permet d'affronter, de manière équilibrée et sans traumatismes, des changements dans le cadre des relations professionnelles, d'aborder les déséquilibres qui caractérisent le marché espagnol du travail et d'orienter la dynamique et les contenus collectifs, ce qui a renforcé sa valeur politique dans la législature actuelle.

Au terme de 2005, le déroulement pendant une année complète du processus initié sur la base de la Déclaration de juillet 2004, permet une approche à un premier bilan d'application du vaste programme de dialogue social qu'elle contient, structuré autour de treize domaines de négociation. D'une part, pendant 2005, des accords importants ont été passés sur des thèmes cruciaux pour les objectifs de développement et de cohésion sociale. Il faut signaler en particulier l'Accord pour créer un système d'attention aux situations de dépendance. Des accords ont été signés aussi sur des aspects clés des relations professionnelles comme orientations pour la négociation collective (ANC 2005), solution extrajudiciaire de conflits (ASEC III) et formation professionnelle (Accord de Formation Professionnelle pour l'Emploi), et l'on a avancé, entre d'autres thèmes, dans le dialogue social en matière de prévention de risques professionnels.

Par ailleurs, la fin de l'année laissait une situation complexe à cause de la continuation de thèmes importants ouverts sur lesquels l'on n'atteignait pas d'accord, fondamentalement les négociations sur le marché du travail. Finalement, la transcendance des objectifs fixés et l'engagement des agents sociaux et du Gouvernement ont mené à la signature, au mois de mai 2006, de l'Accord pour l'Amé-

lioration de la Croissance et de l'Emploi qui, comme la réforme entreprise en 1977, et par ample consensus, poursuit l'obtention d'importants résultats en termes de création d'emploi stable.

En marge du dialogue social au niveau étatique et interconfédéral, d'autres processus de dialogue se sont tenus à deux autres plans différents. Il s'agit, d'une part, du dialogue sectoriel qui s'ouvre son chemin à partir de la création d'instruments d'importance pour le futur du tissu productif, l'emploi et les relations professionnelles tels que les observatoires sectoriels. Par ailleurs, des pactes ont été négociés, des pactes de développement économique et social et sur l'emploi, dans le domaine des communautés autonomes. Il s'agit d'un processus qui se poursuit depuis plus d'une décennie.

3.2. **Négociation collective**

La négociation collective de 2005 a compté, pour la quatrième année consécutive, sur un cadre commun de critères, d'orientations et de recommandations, accordé par les organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, recueilli dans l'Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2005. La continuité, une année de plus, de cette modalité de pacte a ses bases sur un bilan favorable de la contribution qu'il a représenté pour faire face, dans les meilleures conditions, au contexte d'incertitude économique qui a lieu ces dernières années et pour ses effets positifs sur la croissance économique durable ainsi que sur le maintien et la création d'emploi.

L'ANC 2005 a incorporé un ensemble d'orientations autour de dix blocs de matières. Dans le domaine de la négociation salariale l'on a parié pour une ligne forte de continuité de critères puisque le bilan de la politique suivie en la matière par les agents sociaux a une évaluation très positive. Ainsi, l'on a recueilli l'intention de continuer une politique de croissance modérée des salaires qui permettrait de s'adapter au contexte économique, d'appuyer la descente de l'inflation et l'amélioration de la compétitivité, d'encourager les investissements productifs et de favoriser l'emploi stable et sûr. En outre, l'Accord a émis des orientations sur l'emploi et l'embauche, la flexibilité dans l'organisation du travail, l'absentéisme injustifié, la formation permanente, les observatoires sectoriels, l'égalité de

traitement et l'égalité de chances entre femmes et hommes, la sécurité et la santé au travail, la responsabilité sociale des entreprises, le stress au travail et la structure de la négociation collective et les procédés de la négociation en introduisant des nouveautés par rapport aux années précédentes.

La dynamique de la négociation s'est déroulée tout au long de 2005 dans un contexte économique favorable dans lequel l'Espagne a continué à grandir bien au dessus de la moyenne de ses partenaires communautaires et avec des résultats positifs aussi dans l'évolution de l'emploi qui visent à une augmentation de l'activité et de l'occupation et à une diminution du chômage. Cependant, ce contexte a été caractérisé en même temps par l'accentuation de quelques déséquilibres de l'économie et du marché du travail. Il s'agit de la forte croissance de l'inflation, de la détérioration de la compétitivité du secteur exportateur, de la faible productivité du travail et d'une remontée du taux de temporalité entre les personnes en activité.

En ce qui concerne les normatives, en 2005 de nouveau, l'on a introduit la faculté des conventions collectives d'introduire des clauses de mise en retraite obligatoire pour des raisons d'emploi. La Loi 14/2005, du 1 juillet, sur les Clauses des conventions collectives concernant l'application de l'âge ordinaire de retraite qui a son origine dans un accord des organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives et le Gouvernement, a restauré la base légale qui donne pleine sécurité juridique à la possibilité d'accorder ce type de clauses dans les conventions collectives pour des raisons d'emploi. Par ailleurs, vers la moitié de l'année un nouveau règlement est sorti sur le procédé d'extension de conventions collectives, approuvé par le RD 718/2005, du 20 juin, fruit aussi de l'accord entre le Gouvernement et les agents sociaux. Il a actualisé le développement réglementaire de l'article 92.2 du Statut des Travailleurs en introduisant des nouveautés pour l'amélioration et activation du procédé d'extension.

Le 31 mars 2006, 4.717 conventions étaient enregistrées qui avaient pris effet économique en 2005. Elles concernaient 1,1 million d'entreprises et 9,33 millions de travailleurs. L'évolution pendant les quatre années immédiatement antérieures, ainsi que le caractère pro cyclique de la négociation collective permettent de penser que le chiffre final se situera autour des 5.500 conventions.

L'on assiste à une tendance de croissance continue du nombre de conventions et de travailleurs concernés, comme conséquence de la naissance de nouvelles unités de négociation chaque année, fondamentalement de nouvelles conventions d'entreprise. Avec des données encore provisoires, 317 nouvelles conventions ont été enregistrées en 2005. Elles concernent presque 300.000 travailleurs. Il s'agit d'une majorité de conventions d'entreprise dont il faut remarquer une moyenne de travailleurs franchement inférieure à celle que reflète traditionnellement la négociation dans le secteur entrepreneurial.

Pour ce qui est de la structure de la négociation collective, les données provisoires de 2005 confirment la stabilité qu'elle présente, à grands traits. Elle s'appuie sur une prédominance des conventions des secteurs provinciaux et de l'état, en pourcentages de travailleurs concernés. Les données de ces dernières années signalent une tendance à une perte de poids relative de la négociation collective d'entreprise, en termes de travailleurs concernés qui répond à des causes différentes et qui fait contraste avec une tendance, relative aussi, à plus d'importance de la négociation par secteur, principalement au niveau de l'état. Par ailleurs, l'analyse de la structure par branches d'activité montre un panorama de fragmentation et d'atomisation qui nous remet à l'intérêt de développer l'articulation entre des niveaux de négociation dans le contexte des recommandations de l'ANC.

Une autre tendance importante est celle de la négociation croissante de conventions d'une durée temporaire de deux ans ou plus. Aujourd'hui, plus du 75 pour 100 du total des conventions signées a une durée supérieure à l'année ce qui peut contribuer à la diminution de la conflictualité au travail et à un meilleur climat de paix sociale.

Dans le domaine de la négociation salariale, il y a eu un maintien de la modération de ces dernières années comme une projection des recommandations des ANC. Après l'application des clauses de sauvegarde, l'augmentation salariale moyenne en 2005 a monté à 3,95 pour 100. Le fait de présenter une augmentation par rapport à celle de 2004 ne nous laisse pas considérer qu'elle altère l'esprit de modération salariale au vu de l'inflation présente à la fin de l'année. Dans d'autres aspects de la négociation salariale, comme ceux relatifs à l'abandon ou à la configuration de la structure des salaires, la négociation de 2005 a suivi des jalons très proches de ceux d'années immédiatement antérieures. Les clauses d'abandon ont été incluses

dans un peu moins de la moitié des conventions supra-entrepreneuriales (49,2 pour 100), mais elles concernent plus des deux tiers des travailleurs. Le 76,6 pour 100 des conventions enregistrées ont inclus des clauses sur la structure salariale et un 27 pour 100 ont incorporé des aides salariales liées à la productivité et ce type de complément montre une tendance à la hausse.

La journée moyenne accordée en 2005, avec des données du 31 mars 2006, a été de 1.752,5 heures/année, équivalente à 38 heures avec vingt deux minutes de travail par semaine, ce qui représente à peine une variation par rapport à l'année antérieure. La journée effective a été réduite de plus de 7 heures annuelles par rapport à 2004, essentiellement à cause de l'augmentation du nombre d'heures non travaillées en 2005. Par secteurs, la plus grande chute dans la journée effective a été enregistrée dans les services. En outre, la plupart des conventions enregistrées en 2005, comme c'est le cas ces dernières années, ont annualisé le comput de la journée de travail. L'on observe aussi l'introduction de schémas de distribution irrégulière de la journée, inclus en 2005 dans le 27,4 pour 100 des conventions. Ils affectent le 48,5 pour 100 des travailleurs.

Par ailleurs, l'on assiste à une croissance lente de clauses de l'emploi et de l'embauche dans les conventions collectives, atteignant le 45,4 pour 100, qui concerne le 60,9 pour 100 des travailleurs, ceux qui ont incorporé des clauses en la matière en 2005, même s'il n'y a pas une évolution homogène dans les différents types de clauses. Par ailleurs, l'on apprécie encore dans la négociation collective une réception lente d'éléments de flexibilité interne des entreprises comme l'indiquerait l'évolution des dernières années des clauses sur la classification professionnelle, sur la mobilité fonctionnelle ou les aides à la productivité. Finalement, dans la tendance à l'élargissement des contenus dans les conventions de ces dernières années, il faut remarquer, une année de plus, l'évolution des clauses de non discrimination pour des raisons de genre. Ce sont celles qui présentent le plus d'augmentation des dernières années, en termes de pourcentages.

3.3. Conflictivité

En 2005 des tendances qui s'ébauchaient pendant les années antérieures se sont confirmées. Il s'agit de la conflictivité pour grè-

ves et l'augmentation des conflits collectifs saisissant des organes institutionnels. Il faut signaler aussi la signature de la part des agents sociaux du troisième Accord de solution extrajudiciaire de conflits (ASEC-III), pour la période 2005-2008, ainsi que la signature en mars de cette année de l'Accord Tripartite pour la Solution extrajudiciaire de Conflits Professionnels, souscrit par les organisations entrepreneuriales CEOE et CEPYME, et les organisations syndicales CCOO et UGT. Le bilan de l'activité des systèmes extrajudiciaires de solution de conflits professionnels, qu'il s'agisse de conflits étatiques ou de conflits des communautés autonomes, a montré une année de plus, la consolidation de ces procédés comme des moyens de rapprochement des parties, de débat et de résolution des controverses professionnelles.

En matière de grèves, leur nombre a diminué significativement. C'est le nombre le plus bas des dix dernières années ainsi que leur incidence, mesurés autant par rapport au nombre de travailleurs participants que par rapport aux journées non travaillées.

L'on a assisté aussi à une descente du nombre d'affaires traitées par les organismes de médiation, d'arbitrage et conciliation. Dans le cas des conflits collectifs, l'influence, sur cette chute, d'une plus grande activité des organismes de résolution extrajudiciaire des conflits collectifs est évidente. Pour les conflits individuels, la réduction observée depuis 2003 est aussi en connexion claire avec les exigences pour l'accès à la protection pour chômage et au régime juridique des salariés de déroulements de la procédure introduits par la Loi 45/2002, du 12 décembre.

Il faut faire mention particulière des cas procédés par l'ordre judiciaire social. En termes absolus, en 2005 il y a eu une réduction du nombre de cas résolus. Cependant, le nombre important de conflits collectifs —le second chiffre le plus élevé des dix dernières années— confirmerait la tendance qui s'observe depuis 2003 de recourir davantage à la voie judiciaire, contrairement à d'autres formes de manifestation de la conflictivité professionnelle.

Pour ce qui concerne la solution autonome des conflits, l'activité en 2005 du Service Interconfédéral de Médiation et Arbitrage, organisme gérant du ASEC-III, a supposé la première année où plus de 200 conflits ont été traités, un 48 pour 100 de plus qu'en 2004. La

plupart étaient des conflits d'entreprise nés de différences d'interprétation et d'application de normes, conventions ou pactes, traités par des procédés de médiation. Quant au résultat, l'on apprécie une augmentation importante du nombre de conflits solutionnés et des travailleurs concernés.

Les actions des organismes autonomiques de la solution extrajudiciaire de conflits professionnels ont augmenté aussi en 2005. Dans le cas des conflits professionnels, l'augmentation a supposé presque un 10 pour 100 de plus que l'année antérieure. Cependant l'importance de ces procédés est due à ce qu'ils ont concerné plus de 1,4 millions de travailleurs et 54.000 entreprises.

La plupart de ces conflits se sont produits dans le monde de l'entreprise et presque toute ont été traités à travers de procédés de conciliation-médiation. Dans ceux de caractère collectif, un 45 pour 100 a terminé avec l'accord des parties. Par secteurs, le plus grand nombre a été enregistré dans les secteurs métal, nettoyage, transports, services et industrie alimentaire. Par ailleurs, le nombre d'arbitrages est encore très faible et il est intéressant de constater que la plupart ont eu lieu en Catalogne.

7 organismes de solution extrajudiciaire de conflits professionnels des communautés autonomes ont traité aussi près de 15.000 conflits individuels, la plupart enregistrés dans les communautés autonomes des Baléares, d'Aragon, de Navarre et de Cantabrie. La majorité était de réclamations pour licenciements, salaires, sanctions ou modifications importantes de conditions de travail. Quant à leur résultat, un 58 pour 100 des expédients avec déroulement de la procédure ont débouché sur l'accord des parties.

3.4. Prévention de risques professionnels

Novembre 2005 a été la date du dixième anniversaire de l'approbation de la Loi 31/1995, du 8 novembre, de la Prévention de risques professionnels (LPRL). Des progrès importants ont été faits depuis son approbation, fruits la plupart de la participation et du consensus en la matière de l'Etat, des communautés autonomes et des organisations syndicales et entrepreneuriales pour obtenir l'amélioration progressive des niveaux de sécurité et de santé professionnelle en Espag-

ne. Son application et une implantation plus grande de la culture de prévention dans l'entreprise a permis une réduction significative, un 20 pour 100, pendant les cinq dernières années de l'indice total d'incidence des accidents sur le lieu de travail par rapport au nombre moyen de travailleurs adhérents à la Sécurité Sociale, sous des régimes qui ont couvert cette contingence d'une manière spécifique.

Cependant, cette évolution doit être contemplée par rapport à des données qui montrent une sinistralité encore élevée. La V Enquête Nationale sur les Conditions de Travail (2003) analysée dans la dernière édition de ce Mémoire, a permis une double constatation : d'une part un renforcement, même s'il n'est pas généralisé, du système préventif et des activités de sécurité et de santé dans l'entreprise et, d'autre part, une stagnation de nombreuses des conditions dans lesquelles le travail se réalise. L'on a observé aussi une meilleure connaissance des conditions de travaux reliées à la sécurité et santé des travailleurs et, en définitive, une correspondance plus grande entre risque et réponse. Toujours dans ce sens, le ANC-2005 a souligné la convenance d'un plus grand effort conjoint d'entreprises, travailleurs, administrations publiques et organisations syndicales et entrepreneuriales pour encourager la culture préventive et favoriser l'application concrète de la normative, surtout dans les petites et moyennes entreprises, en matière d'intégration de la prévention et surveillance de la santé.

Dans le cadre de la Stratégie communautaire de santé et sécurité au travail (2002-2006), l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail a développé 2005 actions différentes dirigées à sensibiliser la population des risques du bruit excessif au travail comme cause d'accidents de travail et de l'augmentation des niveaux de stress et à diffuser les bonnes pratiques dans les pays qui intègrent leur réseau. Dans ce contexte l'on peut signaler l'application au territoire espagnol de la Directive 2003/10/CE, sur l'exposition des travailleurs au bruit, à travers du Royal Décret 286/2006, du 10 mars, sur la Protection de la santé et sécurité des travailleurs contre les risques liés à l'exposition au bruit.

La Table pour la Prévention des Risques Professionnels a adopté en 2005 des accords importants avec lesquels l'on prétend donner de l'essor à la politique de sécurité et santé au travail à partir de nouvelles orientations, en particulier, à travers l'impulsion d'une stratégie

espagnole de sécurité et santé au travail, ainsi que la mise en valeur de l'Institut National de Sécurité et Hygiène au travail. De même, au sein de la Commission Nationale de Sécurité et Santé au Travail, d'autres accords ont été passés parmi lesquels sont contemplés, avec caractère prioritaire et urgent, le développement de campagnes publicitaires et la réalisation d'actions spécifiques dirigées à des collectifs particuliers.

En 2005, il y a eu aussi des développements normatifs, conséquence la plupart des accords atteints à la table du dialogue social et de la Loi 54/2003, de réforme du cadre normatif de la prévention qui ont affecté, fondamentalement, l'activité des mutualités, l'appui des fonctionnaires techniques des communautés autonomes à l'Inspection du Travail et à la protection des travailleurs face à l'exposition à des vibrations mécaniques.

Dix ans après l'approbation de la LPRP, malgré l'amélioration relative enregistrée pendant la dernière période, les sinistres au travail sont encore un très grand problème en Espagne.

Prenant comme référence l'indice d'incidence, deux périodes s'identifient dans ces dix années : d'une part, celle enregistrée entre les années 1995 et 2000, avec une augmentation continue de cet indice passant de 6.059,8 à 7.558,4 et, d'autre part, celle entre les années 2001 et 2005 avec une descente progressive des sinistres.

Pour 2005 il faut remarquer la stabilisation des indices d'incidence des accidents de travail dans leur ensemble. Ils ont diminué de 0,8 pour 100 par rapport à l'année antérieure. Concernant la gravité, elle a diminué d'une façon importante, de 10,5 pour 100, pour les accidents à caractère grave. Par secteurs, la tendance à la diminution des sinistres se maintient dans le bâtiment et le secteur services mais il y a une recrudescence dans le secteur agricole et l'industrie. Les accidents mortels ont augmenté dans le secteur de l'industrie et du bâtiment, se sont stabilisés dans le secteur agricole et ont diminué dans le secteur services.

En termes absolus, le nombre total d'accidents de travail s'est situé à 1,66 millions, ce qui représente une diminution de presque 3 pour 100 par rapport à l'année 2004. Cependant les accidents avec arrêt de travail arrivés au poste de travail ont augmenté de 3,2 pour

100 par rapport à l'année antérieure provoquant une interruption de la tendance à la baisse commencée en 2002. Mais cette augmentation est inférieure à l'augmentation pendant cette période, de la population travaillante avec les contingences pour accident de travail couvertes (4,3 pour 100).

Les accidents de travail avec arrêt de travail in itinere, arrivés lors du déplacement depuis le domicile au travail et vice-versa, ont augmenté de 8,7 pour 100 par rapport à l'année 2004. Il faut cependant signaler la réduction significative de plus de 25 pour 100, du chiffre d'accidents mortels in itinere.

D'autre part, les maladies professionnelles présentent une évolution à la hausse, avec une croissance de 8,5 pour 100 du nombre de maladies avec arrêt de travail en 2005, quoique cette augmentation s'atténue à cause de la croissance importante de l'emploi ces dernières années. Malgré tout, les maladies liées au travail ont un faible traitement statistique à cause surtout des difficultés particulières que représente leur identification. Tout cela justifie le dialogue social promu pour dresser une nouvelle liste de maladies professionnelles et la modernisation de leur procédé de déclaration, de notification et d'enregistrement.

Les agents sociaux ont demandé aux communautés autonomes et au Gouvernement central de s'impliquer dans la surveillance et le contrôle de la normative et aux entreprises et aux travailleurs d'attacher plus d'importance à l'application de mesures organisationnelles. Dans ce contexte, un 35 pour 100 des interventions de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale en 2005 se sont produites dans le domaine de la sécurité et la santé au travail. Cette augmentation de l'activité d'inspection s'est traduite par une diminution des fraudes dans les déclarations, de paralysation d'ouvrages ou de travaux et de propositions de surtaxes. Cela pourrait être le reflet d'une intégration majeure de la culture de la prévention dans l'entreprise.

TAUX D'ACTIVITÉ EMPLOI ET CHÔMAGE, 2000-2005

(Séries révisées. Valeurs moyennes annuelles)

Taux	Valeurs moyennes annuelles						Variations annuelles				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2001*	2002	2003	2004	2005**
Activité (% population de 16 ans et plus)	53,6	53,0	54,3	55,5	56,4	57,4	0,6	1,3	1,2	0,9	0,8
Emploi (% population de 16 ans et plus)	46,2	47,4	48,0	49,1	50,2	52,1	0,6	0,6	1,1	1,1	1,6
Chômage (% population active)	13,9	10,6	11,5	11,5	11,0	9,2	-1,4	0,9	0,0	-0,5	-1,4
Chômage absolu (% population de 16 ans et plus)	7,4	5,6	6,2	6,4	6,2	5,3	-0,6	0,6	0,1	-0,2	-0,7

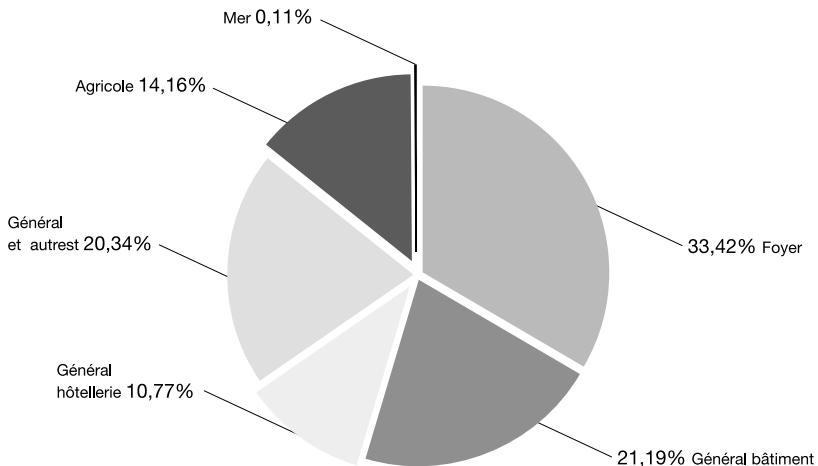
* Escompté l'effet du changement dans la définition de chômeur.

** Escomptée la différence avec la EPA témoin pendant le premier trimestre.

Source : INE, *Enquête sur la Population Active*, méthodologie 2005 [www.ine.es/inebase].

INSCRIPTIONS AU REGISTRE PAR LE PROCÉDÉ DE NORMALISATION 2005, PAR RÉGIMES ET ACTIVITÉS

(Pourcentages sur le total des inscriptions dérivées du procédé, données du 30 décembre)



Source : MTAS, *Bilan du processus de normalisation de travailleurs étrangers*, 30 décembre 2005.

SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ PAR CONTRAT ET NATIONALITÉ, 2005

(Milliers de personnes, valeurs moyennes annuelles)

Nationalité	Salariés secteur privé			
	C. Indéfini	C. Temporaire	Total	% temporaires
Espagnole	7.387,9	3.335,0	10.722,8	31,1
Etrangère	749,5	1.077,5	1.827,1	59,0
Total	8.186,9	4.451,0	12.637,9	35,2

Source : Elaboration propre avec les micros données de l'INE (Institut National de Statistique), *Enquête sur la Population Active*, méthodologie 2005.

TAUX DE TEMPORALITÉ EN ESPAGNE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ, 2001 ET 2005

(Pourcentages, deuxièmes trimestres)

Branches (NACE)	UE-25		ESP		UE-15	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005
a Agriculture	29,6	31,8	67,8	64,0	34,5	35,9
b Pêche			23,1	32,3		
c Industries extractives			20,6	25,9		
d Industries manufacturières	9,9	11,6	25,2	24,7	10,2	10,4
e Energie électrique, gaz et eau	6,1	6,6	15,6	21,2	7,8	8,0
f Bâtiment	19,1	21,1	58,5	56,1	19,6	20,7
g Commerce	11,6	13,2	28,7	27,2	11,7	12,0
h Hôtellerie	20,9	23,1	42,3	42,0	21,6	23,5
i Transports et communications	8,6	9,7	24,2	26,4	9,3	9,7
j Intermédiation financière	6,3	6,4	11,8	12,8	6,4	6,0
k Immobilières, location; s entreprise	13,0	14,0	29,7	29,4	13,0	13,6
l AP, Défense, SS obligatoire	10,9	11,4	16,7	22,3	11,4	11,5
m Education	15,8	16,4	24,4	29,3	17,4	17,7
n Santé et vétérinaire; services sociaux	12,7	13,0	27,2	29,8	13,5	13,2
o Autres services sociaux; serv. personnels	18,0	19,0	33,5	35,9	18,5	19,2
p Foyers avec personnel domestique	21,8	24,8	40,4	49,0	20,7	23,9
Total	12,9	14,2	32,0	33,3	13,4	14,0

Source : Eurostat, *Labour Force Survey* [<http://europa.eu.int/comm/eurostat>].

CONTRATS DE TRAVAIL ENREGISTRÉS, PAR SEXES ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES, 2002-2005

(Totaux annuels en milliers)

Sexe/caractéristiques principales	2002	2003	2004	2005
Total des deux sexes	14.179,2	14.668,1	16.350,8	17.165,0
Durée				
Indéfinis	1.283,0	1.269,8	1.419,7	1.542,8
Temporaires	12.896,3	13.398,3	14.931,1	15.622,1
Journée				
Temps complet	11.220,5	11.544,4	12.629,6	13.135,3
Temps partiel	2.958,8	3.123,6	3.721,2	4.029,6
Total hommes	8.042,5	8.247,4	9.086,4	9.495,2
Durée				
Indéfinis	714,2	698,9	775,7	844,4
Temporaires	7.328,3	7.548,5	8.310,8	8.650,8
Journée				
Temps complet	6.990,5	7.147,7	7.795,4	8.111,7
Temps partiel	1.052,0	1.099,6	1.291,1	1.383,5
Total femmes	6.136,7	6.420,7	7.264,3	7.669,7
Durée				
Indéfinis	568,8	570,9	644,1	698,4
Temporaires	5.568,0	5.849,8	6.620,3	6.971,3
Journée				
Temps complet	4.230,0	4.396,7	4.834,3	5.023,6
Temps partiel	1.906,7	2.024,0	2.430,1	2.646,1

Source : MTAS, *Bulletin de Statistiques Professionnelles* [www.mtas.es/estadisticas/bel].

CONSÉCUTION DES OBJECTIFS DE LA EEE PAR PAYS, 2005

Taux d'emploi total		Croissance moyenne 2000-2005		
		Inférieur à celui de la UE-25 (< 0,4%)	Proche de celui de la UE-25 (0,4-0,5%)	Supérieur à celui de la UE-25 (> 0,5%)
Taux en 2005 (%)	>70	Danemark, Hollande, Royaume Uni	Suède	
	65-70	Finlande, Autriche, Portugal, Allemagne		Chypre, Irlande, Slovénie
	<65	République Tchèque, France, Belgique, Hongrie, Malte, Pologne	Slovaquie	Estonie, Espagne, Lettonie, Lituanie, Grèce, Italie

Taux d'emploi femmes		Croissance moyenne 2000-2005		
		Inférieur à celui de la UE-25 (< 0,9%)	Proche de celui de la UE-25 (0,9-1,1%)	Supérieur à celui de la UE-25 (>1,1%)
Taux en 2005 (%)	>60	Danemark, Suède, Finlande, Royaume Uni, Portugal	Hollande, Autriche, Slovénie	Estonie
	55-60	Allemagne, Lituanie, France, République Tchèque		Lettonie, Chypre, Irlande
	<55	Hongrie, Slovaquie, Pologne, Malte	Belgique	Espagne, Grèce, Italie

Taux d'emploi de personnes âgées		Croissance moyenne 2000-2005		
		Inférieur à celui de la UE-25 (< 3,0%)	Proche de celui de la UE-25 (3,0-3,4%)	Supérieur à celui de la UE-25 (>3,4%)
Taux en 2005 (%)	>50	Suède, Danemark, Irlande, Royaume Uni, Portugal, Chypre		Estonie, Finlande, Lituanie
	40-50	Grèce	Espagne	Lettonie, Hollande, Allemagne, République Tchèque
	<40	France, Italie, Malte, Autriche, Pologne		Hongrie, Belgique, Slovénie, Slovaquie

Source : Elaboration propre avec des données d'Eurostat.

DÉPENSE PUBLIQUE EN POLITIQUES D'EMPLOI DANS L'UE EN 2004

(En pourcentage du PIB)

Pays	Services de marché du travail	Politiques actives (catégories 2 à 7)	Politiques passives (catégories 8 y 9)	Dépense totale	Dépense totale en politiques actives par point de taux de chômage	Dépense totale par point de taux de chômage
Allemagne	0,29	0,85	2,31	3,46	0,090	0,364
Autriche	0,17	0,43	1,39	2,00	0,090	0,416
Belgique	0,23	0,92	2,41	3,56	0,110	0,423
Danemark	0,17	1,52	2,67	4,36	0,277	0,793
Espagne	0,05	0,55	1,50	2,10	0,052	0,198
Finlande	0,16	0,78	2,07	3,01	0,089	0,341
France	0,25	0,73	1,72	2,69	0,076	0,280
Grèce	0,02	0,17	0,45	0,64	0,016	0,060
Hollande	0,32	1,12	2,23	3,68	0,244	0,799
Irlande	0,20	0,49	0,90	1,59	0,109	0,354
Italie	0,04	0,55	0,76	1,35	0,068	0,169
Luxembourg	—	—	0,69	—	—	—
Portugal	0,12	0,55	1,32	1,99	0,082	0,296
Royaume- Uni	0,36	0,16	0,29	0,80	0,034	0,170
Suède	0,20	1,00	1,32	2,52	0,159	0,399
UE-15	0,22	0,64	1,46	2,33	0,079	0,287
Pays de l'élargissement						
Chypre	—	—	—	—	—	—
Slovaquie	0,08	0,07	0,32	0,48	0,004	0,026
Slovénie	—	—	—	—	—	—
Estonie	0,02	0,04	0,18	0,25	0,004	0,026
Hongrie	0,10	0,21	0,38	0,69	0,034	0,113
Lettonie	0,04	0,09	0,38	0,50	0,008	0,048
Lituanie	0,04	0,15	0,11	0,31	0,014	0,027
Malte	—	—	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—	—	—
Rép. Tchèque	0,12	0,13	0,26	0,52	0,016	0,062

 Source : Eurostat, *Labour Market Policy*. Expenditure and Participants Data 2004, 2006.

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004-2006

Déclaration pour le Dialogue Social 2004

Marché du travail

Consensualiser les modifications légales ou de toute autre nature, et arriver à des engagements qui permettent de conjuguer la sécurité pour les travailleurs et la flexibilité pour les entreprises.

Emploi des collectifs en difficulté

Promouvoir intensément des actions visant à favoriser l'emploi des jeunes, des travailleurs plus âgés, des personnes handicapées et des collectifs rencontrant les plus grosses difficultés d'insertion sociale.

Rechercher, d'une manière concertée, des solutions qui favorisent l'intégration professionnelle des femmes et améliorent leurs conditions de travail, tout en favorisant la conciliation de la vie de famille et professionnelle, dans le respect, toujours, des principes d'égalité et de non discrimination.

Immigration professionnelle

Dialogue spécifique portant sur le développement réglementaire de la "Ley de Extranjeria" (sic.)

Formation permanente

Analyser conjointement les adaptations nécessaires à l'actualisation du modèle actuel de formation des travailleurs, dans le but de favoriser la formation permanente tout au long de la vie professionnelle.

Politiques actives et rôle des services publics pour l'emploi

Analyser la meilleure des conceptions possibles pour les politiques actives et pour le rôle des Services Publics, pour garantir l'efficacité et l'efficience des fonctions de ceux-ci, ainsi qu'une protection adéquate contre l'absence d'emploi : prestations et politiques actives. Garantir la coopération adéquate et la coordination entre les Administrations et les agents, publics et privés, impliqués.

Revalorisation des institutions professionnelles

Améliorer le fonctionnement et la participation des interlocuteurs sociaux qui y sont représentés; aborder les problèmes de compétence et du rôle et du fonctionnement de la Commission de Consultation Nationale des Conventions collectives, de la Commission Nationale de la Santé et de la Sécurité dans le Travail, et de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale, respectivement.

1 En cours de négociation ou consultations.

2 Sans accord.

Accords 2004-2006

En cours de négociation ou sans accord

Accord pour l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi (Gouvernement, CCOO et UGT, CEOE et CEPYME, mai)

Projet de Statut du Travailleur Indépendant

Accord pour l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi (Gouvernement, CCOO et UGT, CEOE et CEPYME, mai de 2006)

Aspects professionnels et de la Sécurité Sociale de l'Avant-projet de LO pour l'égalité entre femmes et hommes (Gouvernement, CCOO et UGT, mars 2006)

Développement et application des aspects sociaux de la LO des droits et des libertés des étrangers en Espagne (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004). Concrétisés dans le RD 2393/2004, du 30 décembre.

— Accord sur la Formation Professionnelle pour l'Emploi (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, février 2006)

— IV Accord National de Formation (CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, février 2006)

Accord sur l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi (Gouvernement, CCOO et UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006)

Programme d'objectifs et de besoins de la Commission Consultative Nationale des Accords Collectifs.
Accord pour l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi (Inspection du Travail) (Gouvernement, CCOO et UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006)

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004-2006 (Suite)

Déclaration pour le Dialogue Social 2004

Politique industrielle et de l'Environnement

Concevoir des politiques industrielles et d'environnement qui favorisent les investissements d'un niveau technologique plus élevé et incluent des mesures contribuant à éviter les délocalisations ou les restructurations injustifiées. Favoriser la participation des interlocuteurs sociaux aux politiques horizontales et encourager l'analyse des secteurs industriels par le biais d'observatoires spécifiques.

Aborder la mise en oeuvre des engagements et les conséquences de ceux-ci sur l'activité produite et sur l'emploi du Protocole de Kyoto.

Salaires Minimum interprofessionnel (SMI)

Aborder le processus de révision du SMI pour les années à venir, les critères pour la révision de l'IPREM, et les modifications dans la réglementation substantive du SMI.

Droits à l'informant, consultation et/ou participation

des représentants des travailleurs

Analyser conjointement la transposition de la Directive qui accompagne le Statut de la Société Anonyme Européenne.

Analyser conjointement le traitement normatif actuel des droits collectifs dans les nouvelles réalités entrepreneuriales et sociétales, et la transposition de la Directive qui établit le cadre général relatif à l'information et à la consultation des travailleurs de la Communauté Européenne.

Prévention de risques liés au travail

Elaboration et application de politiques actives dirigées à éliminer et à promouvoir la culture de la prévention dans les entreprises et parmi les travailleurs. Respect rigoureux de la réglementation en vigueur et développement en cours. Participation des agents sociaux à la conception, à l'exécution et au contrôle des mesures, dans le cadre de leurs compétences.

Accords 2004-2006

- Accord-cadre de collaboration visant au développement et à la modernisation des secteurs industriels (Observatoires sectoriels) (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, avril 2005)
- Institutionnalisation du dialogue social sur les effets du Protocole de Kyoto sur la production et sur l'emploi (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004), concrétisée dans le RD 202/2006, du 17 février.

Augmentation du montant du SMI et rationalisation de sa régulation (IPREM) (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004), concrétisée dans le RD Loi 3/2004, du 25 juin.

Méthode de détermination du montant du SMI (réforme de l'article 27 ET) ².

- Transposition de la Directive 2002/14 sur le cadre général d'information et de consultation ¹ (AP de Loi en cours de consultation).

Plusieurs accords (2005-2006) :

- Fondation pour la prévention des risques professionnels.
- Qualification de fonctionnaires techniques CC.AA.
- Contrôle du respect des règles de santé dans le travail.
- Plans de choc dans les CC.AA.
- Modification du Règlement des services de prévention.
- Accord sur la structure et les fonctions du INSHT.

— Stratégie espagnole pour la sécurité et la santé au travail ¹.

- Nouvelle liste de maladies professionnelles (en attente de signature).
- Nouveau tarif d'accidents du travail et maladies professionnelles (en attente de signature).

1 En cours de négociation ou consultations.

2 Sans accord.

En cours de négociation ou sans accord

Pacte sur l'Industrie ¹.

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004-2006 (Suite)

Déclaration pour le Dialogue Social 2004

Négociation collective

Dialogue social bipartite dans le but de développer la capacité de régulation de la négociation collective et sa couverture sociale, à favoriser la capacité d'adaptation de la négociation collective aux besoins de l'entreprise et des secteurs productifs, et à améliorer la productivité. Articulation de la négociation collective conformément aux principes d'efficacité et de transparence. Affirmer son rôle dans la détermination des politiques pour l'emploi. Consolider et favoriser les systèmes extrajudiciaires de résolution de conflits.

Accords 2004-2006

- Récupération de la faculté des conventions à établir des clauses de retraite obligatoire par des objectifs cohérents d'emploi (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004). Concrétisé dans la Loi 14/2005, du 1 juillet.
- Accord sur le nouveau Règlement d'extension des conventions collectives (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004), concrétisé dans le RD 718/2005, du 20 juin.
- III Accord de Solution Extrajudiciaire des Conflits (ASEC III) (CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, décembre 2004).
- Accord Tripartite para la Solution Extrajudiciaire des Conflits (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, mars 2005).
- Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2005 (ANC 2005) (CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, mars 2005).
- Prorogation pour 2006 de l'ANC 2005 (CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, janvier 2006).

En cours de négociation ou sans accord

Participation institutionnelle des interlocuteurs sociaux

Réviser les instruments de participation institutionnelle des syndicats et organisations entrepreneuriales dans le cadre de la reconnaissance de ces derniers comme entités à importance constitutionnelle.

(En attente de développement)

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004-2006 (Suite)

Déclaration pour le Dialogue Social 2004

Sécurité Sociale et protection sociale

Entreprendre les réformes du système et les perfectionnements nécessaires, dans le cadre de développement du Pacte de Tolède, pour se préparer aux défis sociodémographiques. Obtenir un système de protection sociale plus juste, solidaire et efficient qui continue à aider à la création d'emploi, de richesse et de bien-être.

Potentialiser les systèmes de prévision sociale complémentaire, analyser les problèmes qui entravent le développement des systèmes directement dérivés de la négociation collective et consolider ces outils importants d'épargne et de prévision.

Commission de Suivi et d'Évaluation

Création d'une Commission de Suivi et d'Évaluation dans le but de fixer les priorités, l'agenda et la méthode de travail pour aborder les problèmes divers. Évaluation des mesures adoptées comme résultat du dialogue.

Accords 2004-2006

Revalorisation des pensions minimales (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, 2004).
Accord sur l'Action visant à protéger l'attention vouée aux situations de dépendance (Gouvernement, CCOO, UGT, CEOE et CEPYME, décembre 2005).

Prolongement du délai d'adaptation des commissions de contrôle des plans de retraites d'emploi et prolongement du délai d'adaptation de certains engagements de pensions dérivées de la retraite.

— Accord portant sur le développement des bases de fonctionnement pour la concertation et le Dialogue Social (Commission de Suivi du Dialogue Social, mars 2005).

— Déclaration portant sur la responsabilité sociale des entreprises (Commission de Suivi du Dialogue Social, mars 2005).

En cours de négociation ou sans accord

Table des négociations, dialogue social sur la réforme du système de protection sociale¹.

¹ En cours de négociation ou de consultation.

² Sans accord.

Source : Élaboration propre.

NOUVELLES UNITÉS DE NÉGOCIATION PAR DOMAINES ET SECTEURS, 2002-2005

	Conventions				Travailleurs			
	2002	2003	2004 *	2005 *	2002	2003	2004 *	2005 *
Total	433	439	429	317	75.253	110.989	147.343	293.872
Entreprise	418	408	413	298	54.831	78.055	55.679	37.522
Secteur	15	31	16	19	20.422	32.934	91.664	256.350
Provincial	8	23	9	11	13.193	15.359	4.195	7.962
Autonominique	7	7	6	6	7.229	9.415	27.469	86.388
National	0	1	1	2	0	8.160	60.000	162.000
Secteurs								
Agricole	7	5	6	7	244	145	5.630	375
Industrie	113	100	92	65	20.155	29.698	22.928	19.727
Construction	0	4	1	2	0	282	800	90
Services	313	330	330	243	54.854	80.864	117.985	273.680

* Données du 31 mars 2006.

Source : élaboration propre à partir de MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, 2001-2005 (En pourcentages)

Conventions	2001	2002	2003	2004	2005
Total conventions	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conventions d'entreprise ¹	75,8	76,5	76,8	76,4	76,4
Conventions de secteur	24,2	23,5	23,2	23,6	23,6
Provinciales	21,5	20,6	20,2	20,5	20,8
Autonomiques	1,1	1,2	1,5	1,5	1,3
Nationales	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Travailleurs	2001	2002	2003	2004	2005
Total conventions	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conventions d'entreprise ¹	11,7	11,5	11,5	10,6	9,9
Conventions de secteur	88,3	88,5	88,5	89,4	90,2
Provinciales	54,4	54,8	54,4	55,0	53,9
Autonomiques	9,3	9,5	10,4	10,1	10,2
Nationales	24,7	24,2	23,6	24,3	26,1

Données du 31 mars 2006.

¹ Inclut les conventions de groupes d'entreprises.

Source : Elabration propre à partir des données de MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

EVOLUTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE ET DE L'IPC, 2000-2005

(Moyenne d'augmentation fixée y compris la clause de sauvegarde, en pourcentages. Données du 31 mars de l'année suivante à l'augmentation salariale)

Année	Augmentation salariale	IPC
2000	3,64	4,0
2001	3,68	2,7
2002	3,84	4,0
2003	3,67	2,6
2004	3,62	3,2
2005	3,95	3,7

Source : Elaboration propre à partir de MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

AUGMENTATIONS SALARIALES SELON LE DOMAINE FONCTIONNEL DE CONVENTIONS, 2005

Domaine Fonctionnel	Augmentation salariale
Total	3,95
<i>Conventions d'entreprise</i>	<i>3,42</i>
Entreprise privée	3,68
Entreprise Publique	3,26
Administration Publique	2,13
<i>Conventions d'autre Domaine</i>	<i>4,01</i>
Groupe d'Entreprises	3,90
Secteur local - régional	4,29
Secteur Provincial	4,12
Secteur Interprovincial	3,55
Autonomiques	3,54
Interautonomiques	4,04
Secteur National	3,95

Données du 31 mars 2006.

Source : MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

JOURNÉE FIXÉE PAR TYPE DE CONVENTION, 1995-2004

Années	Total Conventions		Conventions d'Entreprise		Conventions d'un autre domaine	
	Journée annuelle	Variation n° d'heures	Journée annuelle	Variation n° d'heures	Journée annuelle	Variation n° d'heures
1995	1.765,9		1.719,4		1.773,3	
1996	1.767,5	1,6	1.722,8	3,4	1.774,2	0,9
1997	1.767,8	0,3	1.720,8	-2,0	1.774,2	0,0
1998	1.766,6	-1,2	1.716,3	-4,5	1.773,3	-0,9
1999	1.765,0	-1,6	1.716,5	0,2	1.771,5	-1,8
2000	1.761,3	-3,7	1.711,6	-4,9	1.767,9	-3,6
2001	1.758,7	-2,6	1.708,0	-3,6	1.764,9	-3,0
2002	1.756,3	-2,4	1.704,0	-4,0	1.762,5	-2,4
2003	1.752,9	-3,4	1.697,7	-6,3	1.759,6	-2,9
2004	1.752,4	-0,5	1.698,9	1,2	1.758,3	-1,3
2005	1.752,5	0,1	1.694,4	-4,5	1.758,3	0,0
Dif. 2005-1995		-13,4		-25,0		-15,0

Données du 31 mars 2006.

Source : MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

EVOLUTION DE LA JOURNÉE FIXÉE PAR SECTEURS, 1995-2005

Secteurs de production	1995	2000		2005	
	Journée	Journée	Dif. 00-95	Nombre	Diferencia 05-00
Total	1.765,9	1.761,3	-4,6	1.752,5	-13,4
Agricole	1.795,2	1.777,4	-17,8	1.765,8	-29,4
Industrie	1.783,7	1.768,1	-15,6	1.755,1	-28,7
Bâtiment	1.776,4	1.760,7	-15,7	1.747,4	-29,0
Services	1.744,7	1.755,2	10,5	1.750,6	5,9

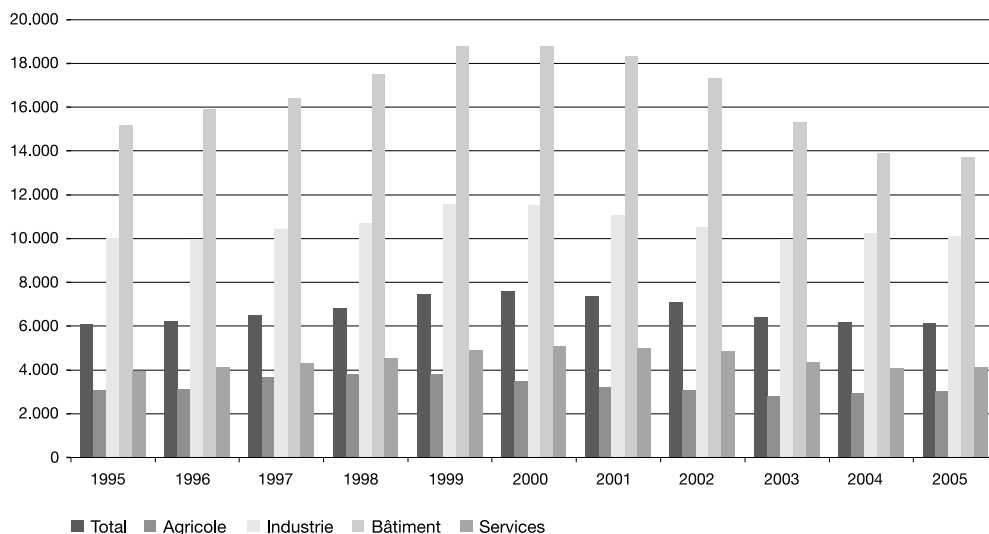
Données du 31 mars 2006.

Source : MTAS, *Statistiques de Conventions Collectives*.

GRÈVES RÉALISÉES, 1996-2005 (Caractéristiques principales)

Années	Grèves	Participants	Journées non travaillées	Centres de travail convoqués		Centres de travail impliqués	
				Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
1996	807	1.078.034	1.552.872	108.035	3.087.895	72.924	2.749.783
1997	709	630.962	1.790.100	167.064	1.669.731	117.833	1.413.390
1998	618	671.878	1.263.536	118.642	1.906.995	56.695	1.493.668
1999	739	1.125.056	1.477.504	91.388	2.463.242	70.333	2.005.513
2000	727	2.061.349	3.577.301	722.129	6.096.555	578.672	5.380.646
2001	729	1.242.458	1.916.987	574.648	5.885.927	293.354	3.288.188
2002	684	4.528.210	4.938.535	2.063.113	17.390.775	1.603.767	15.361.933
2003	674	728.481	789.043	587.485	4.702.704	276.187	2.548.416
2004	707	555.832	4.472.191	74.615	1.607.051	67.435	1.346.916
2005	578	263.831	634.053	34.394	1.203.933	20.055	858.289

 Source : MTAS, *Bulletin de Statistiques Professionnelles*, Mars 2006.

INDICE D'INCIDENCE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL PENDANT LA JOURNÉE DE TRAVAIL, PAR SECTEURS, 1995-2005


Sources : Années 1995-2004 : MTAS : Statistiques des Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles. Annuaire 2004. Année 2005 : INSHT : Information préalable au rapport sur la sinistralité professionnelle 2004-2005.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE III : QUALITÉ DE VIE ET PROTECTION SOCIALE

1. QUALITÉ DE VIE ET PROTECTION SOCIALE DANS LE CONTEXTE COMPARÉ

L'analyse de la qualité de vie constitue une orientation qui a pris de l'importance ces dernières années dans le contexte européen. Même si ce concept ne forme pas partie du noyau dur des objectifs stratégiques de l'UE comme la croissance, l'emploi ou la cohésion sociale, l'étude de la qualité de vie apporte une perspective plus centrée sur les sphères qui concernent de plus près les conditions et les opportunités de vie des individus.

Il est entendu que la perspective de la qualité de vie est porteuse de trois qualités principales. D'une part, il s'agit d'un concept multidimensionnel qui étend l'intérêt habituel porté aux revenus et à l'emploi comme des conditions de base du bien-être matériel et des opportunités de vie jusqu'à d'autres sphères du bien-être. Il incorpore aussi l'hypothèse d'une interdépendance entre elles bien que la variété concrète de ces sphères et de leurs modes spécifiques d'interaction sont habituellement objet de débat. D'autre part, la qualité de vie fait référence à "la vie des individus" et demande par là une approche micro aux conditions de vie réelles que possèdent ou dont manquent les individus. C'est pourquoi, la troisième qualité incor-

pore des indicateurs objectifs de conditions de vie et subjectifs des perceptions ainsi que des appréciations que les individus font sur leur bien-être et celui de leurs sociétés.

La perspective de la qualité de vie relève aussi du concept de “développement humain”, pour lequel il existe des indicateurs de suivi régulier pour faciliter les comparaisons au niveau mondial, définis par les Nations Unies qui publie régulièrement des rapports à ce sujet. Pour le cas espagnol, il n’est pas nécessaire de faire référence aux droits de l’homme essentiels et l’on ne tient pas compte non plus des aspects concernant le capital social ou la préservation de la biodiversité et de la multiculturalité. Ces deux derniers aspects devront s’inclure au fur et à mesure que les procédés de durabilité et d’intégration sociale prendront racine.

L’année 2005 a apporté des développements dans le contexte européen qui renforcent l’intérêt pour les analyses de la qualité de vie. Après la première année de l’élargissement de la UE à 25 membres et avec quatre autres candidats proches de l’être, l’on a connu avec plus de détails les profondes différences entre les conditions de vie de l’ensemble de la population européenne. L’élargissement a augmenté la disparité dans presque toutes les sphères de la situation sociale de l’UE. Les indicateurs du bien-être subjectif fournissent aussi une image beaucoup plus inégale. A titre d’exemple : dans la plupart des pays de la UE-15, les groupes les moins satisfaits de leurs conditions de vie étaient plus satisfaits que les groupes au niveau de vie le plus élevé chez les nouveaux membres.

Le relancement de la Stratégie de Lisbonne pendant 2005 et début 2006 n’a pas supposé un renoncement à l’ambition première d’avancer simultanément les objectifs de croissance économique, d’emploi et de cohésion sociale mais une orientation à octroyer plus de poids aux deux premiers objectifs comme le montrent dans le détail les deux chapitres antérieurs. Pour confirmer encore cette nouvelle orientation de la Stratégie de Lisbonne pour la période 2005-2008, le Conseil Européen du printemps 2006 a proposé encore des mesures pour maintenir l’essor dans tous les piliers de la stratégie mais en concentrant les efforts dans quatre domaines d’intervention prioritaire (investissement en connaissance et innovation, potentiel entrepreneurial, emploi dans des catégories prioritaires et politique énergétique) pleinement reliées à la croissance durable

et l'emploi. Cela, avec de rares références à des objectifs et des mesures relatives à des domaines relevant de la qualité de vie, de la cohésion ou de l'inclusion sociale. Dans cet ensemble d'actions prioritaires, seules celles qui concernent l'essor de l'investissement en éducation et formation, avec l'approbation du Pacte Européen pour l'Égalité des Genres, peuvent s'assimiler directement à des objectifs de ces domaines.

En cohérence avec ces orientations communautaires, le Programme National de Réformes d'Espagne (PNR), le document qui recueille la position espagnole pour le relancement de la Stratégie de Lisbonne, inclut des objectifs et des mesures importants en éducation, société de l'information et protection sociale, mais il le fait en les incorporant dans les axes stratégiques de capital humain et de marché de travail, sans établir des objectifs spécifiques de cohésion ou d'inclusion sociale. Indépendamment de l'approche du PNR et malgré les progrès relevés, il y a besoin de renforcer une série d'objectifs dans d'autres domaines déterminants de la qualité de vie des citoyens et de la portée des politiques sociales. Nous pensons à l'accès au logement, à l'extension au plus grand nombre possible de population de toutes les manifestations de la société de l'information, au développement durable et la protection des consommateurs, à la couverture des services sociaux, au soin aux personnes dépendantes ou aux politiques d'égalité et de non discrimination.

2. QUALITÉ DE VIE

Tout essai d'extraire une conclusion qui anticiperait l'analyse réalisée dans ce chapitre des différents domaines sélectionnés comme étant d'intérêt depuis la perspective de la qualité de vie des citoyens mènerait à un bilan d'ensemble inégal autant des progrès que des carences détectées. Cela invite à considérer de plus près la situation de chacun des différents domaines objets de l'analyse.

2.1. Education

Le relancement de la stratégie de Lisbonne a fait proliférer les analyses sur la contribution des systèmes d'éducation et la définition de stratégies et initiatives pour contribuer au progrès de cette straté-

gie dans le domaine de l'éducation et la formation. En ce sens, la situation espagnole atteint des niveaux de convergence dans deux dimensions cardinales : la participation scolaire et la dépense en éducation, en particulier de dépense publique. Elle montre aussi des tendances à une approche rapide aux moyennes européennes mais encore éloignée des "meilleurs" pays en ce qui concerne la participation à la formation continue et dans la proportion de diplômés dans les branches de sciences et technologies. Cependant la situation comparée est clairement négative dans un aspect aussi important que la proportion de jeunes qui abandonnent tôt le système scolaire (30,8 pour 100); l'on peut aussi considérer négative la distance espagnole de la moyenne UE, quoique un peu plus courte dans ce cas, dans la proportion de jeunes qui ont terminé le niveau secondaire supérieur (enseignement secondaire et cycles de grade moyen) et dans les niveaux de connaissances des étudiants, mesurés dans le rapport PISA. L'on peut comprendre, d'une certaine manière, que certains de ces résultats les plus négatifs sont au-dessous de ce qui correspondrait au niveau de la dépense en éducation en Espagne ce qui supposerait porter plus d'attention à la qualité des politiques publiques et à des problèmes d'organisation scolaire comme des facteurs liés à ces résultats plus précaires.

Le défi d'améliorer la qualité de l'enseignement, en particulier aux niveaux obligatoires, s'encadre en outre dans une réalité éducative caractérisée aux niveaux non universitaires par une présence croissante des élèves d'origine étrangère et par leur concentration dans les centres publics (81,6 pour 100), et un niveau d'échec scolaire élevé.

Dans le domaine normatif cette année a été marquée par l'essai d'atteindre un pacte social autour de la réforme proposée par le Projet de Loi Organique d'Education (LOE) et par l'instruction parlementaire. La nouvelle norme, approuvée en 2006, intervient sur des aspects tels que l'organisation et l'autonomie des centres, la discipline dans la classe, le professorat, l'inspection et les accords éducationnels, modifie ou élimine certains aspects qu'implantait la LOCE, et incorpore pour la première fois des prévisions sur le coût additionnel qui peut dériver de son application.

Au niveau universitaire, l'activité normative de l'année 2005 s'est centrée sur des réformes concernant l'homologation et la validation de diplômes étrangers ainsi que la modification du système de

qualification nationale pour l'accès à la fonction d'enseignement universitaire. Des progrès ont été faits aussi dans la conception des grandes lignes de trois aspects essentiels pour la nouvelle structuration et l'organisation des enseignements universitaires tels que le développement du tableau de diplômes de degré, le début du débat sur l'implantation des masters officiels au niveau de post-grade, et la modification de la LOU. Le tout s'est déroulé dans un contexte de diminution continue du nombre d'élèves universitaires.

2.2. Logement

L'accès au logement et sa qualité sont deux des aspects fondamentaux de la qualité de vie en Espagne et comme tels ils apparaissent souvent parmi les problèmes qui inquiètent le plus la population espagnole. Cette année, malgré le fait que la nouvelle série de prix du Ministère du Logement montre une diminution modérée de la tendance à la hausse des prix vécue depuis 2003, la cherté du logement continue à produire un empirement clair de l'accessibilité et de l'endettement des foyers à cause d'engagements.

En Espagne l'augmentation de la demande de logement et avec elle les prix d'achat ont été renforcés par l'augmentation du nombre de foyers résultat de l'intense croissance des flux d'immigration en Espagne, le déplacement structurel des foyers vers des dimensions plus petites et l'établissement de nouveaux foyers pour des motifs touristiques. Cette montée est renforcée par l'augmentation de l'emploi, l'augmentation du revenu disponible, des attentes favorables sur la marche de l'économie mais aussi par le nommé "effet richesse" et par la conception du logement comme un bien d'investissement.

Par ailleurs, même si l'intensité du renouvellement du parc immobilier implique une qualité et une habitabilité plus grande des logements ainsi qu'une meilleure adaptation à la typologie actuelle des foyers, il convient de signaler que les étrangers non communautaires qui vivent en Espagne résident, surtout pendant les premiers temps de leur séjour, dans des conditions plus précaires en occupant le segment du marché du logement dans de pires conditions.

L'intervention de l'Etat, à travers la politique publique du logement, a été caractérisée cette année par deux initiatives : le début du

Plan Etatique du Logement 2005-2008 et la mise en marche de la Société Publique de Location. Le choix d'agrandir le petit marché de location comme une manière d'améliorer l'accessibilité des citoyens au logement est la note commune aux deux interventions.

2.3. Santé

Avec l'incorporation des nouveaux états à l'Union Européenne en 2004, les contrastes dans le domaine de la santé ont augmenté, reflétés dans les indicateurs sur l'espérance de vie, de mortalité, de morbidité et de styles de vie dans l'union Européenne élargie. Ainsi, l'espérance de vie moins favorable dans le cas des pays de l'élargissement a diminué la valeur moyenne enregistrée jusqu'à des années récentes dans l'ancienne UE. D'autres causes importantes de mortalité, comme le cancer ou les accidents de la route ont augmenté son incidence enregistrée. Cependant, d'autres indicateurs comme ceux qui font référence à la présence de quelques maladies infectieuses, adoptent des valeurs plus bénignes chez la plupart des nouveaux membres. Tout cela rapporte l'augmentation de la diversité des profils de santé dans tout le territoire de la UE et met en relief le besoin d'approfondir dans l'amélioration des systèmes de santé pour atteindre plus de cohésion sociale.

Dans le cadre de la promotion de la santé, la lutte contre les effets négatifs de la consommation de tabac constitue une des lignes d'action prioritaires dans l'Union Européenne qui, en cohérence avec la stratégie de la OMS, a accordé ces dernières années plusieurs initiatives concernant le contrôle du tabagisme, comme la Recommandation 2003/54/CE, ainsi que la normative d'assomption obligée par les Etats membres, telle que la Directive 2001/37/CE ou la Directive 2003/33/CE.

En Espagne, l'approbation en décembre 2005 de la Loi 28/2005 de mesures contre le tabagisme, après un débat parlementaire intense était le point principal dans le panorama institutionnel de cette année. Le texte définitif incorpore quelques uns des amendements présentés durant ce débat, même s'il n'introduit pas de modifications importantes, dans l'aspect restrictif prévu, par rapport à l'Avant-projet qui, lui, a fait l'objet de décision du CES. La nouvelle norme approfondit dans la réglementation de la consommation de tabac

dans tous les centres de travail et dans les locaux d'hôtellerie avec certaines conditions qui, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, n'avaient fait l'objet que de réglementations partielles.

Par ailleurs, entre les engagements assumés par le Gouvernement dans le domaine de la santé, la Stratégie pour la nutrition, l'activité physique et la prévention de l'obésité ont déjà été adoptés alors que ceux concernant d'autres points d'intérêt importants comme la santé mentale ou la cardiopathie ischémique sont encore en phase d'élaboration.

2.4. Consommation

La structure des foyers européens a subi des transformations notables tout au long de la dernière décennie à conséquence de la croissance économique, des changements sociodémographiques et des changements sociopolitiques expérimentés dans certains des nouveaux membres de l'Union Européenne qui ont réalisé une approche importante au schéma de consommation dominant dans les pays les plus développés économiquement. Même s'il est vrai qu'entre 1995 et 2003, dans tous les membres de la UE-25, la proportion de dépense dédiée par les foyers au budget alimentation a été réduite, dans la plupart des pays la réduction a été très supérieure.

En Espagne, les données sur la consommation apportées par l'Enquête Continue de Budgets de Familles pour 2005 mettent en exergue un manifestation de plus d'optimisme et aisance que les années précédentes dans les foyers qui pendant le dernier trimestre de l'année ont augmenté leur dépense d'un 6,5 pour 100 par rapport au même trimestre de l'année précédente ce qui suppose une des plus grandes croissances depuis l'année 2000. En parallèle, leur dette a augmenté, dépassant l'ensemble de la UE, dont le pourcentage de dette sur le PIB est passé d'un 44 pour 100 à un 56 pour 100 entre 1995 et 2004. En Espagne, conformément aux données de la Banque d'Espagne, la valeur totale des dettes des familles par rapport à leurs revenus disponibles est passée du 52 pour 100 au 10 pour 100 en 2005. L'achat de logements, responsable de la plupart de la dette totale des foyers a signifié pendant 2005 une augmentation du 24,5 de l'endettement, ce qui suppose un nouveau maximum.

Dans le domaine institutionnel la Loi d'amélioration de la protection des consommateurs et usagers est en attente d'approbation. Elle introduira quelques changements importants des systèmes de tarification dans les services à exécution successive ou continue. L'Avant-projet de Loi a été soumis à l'avis du CES pendant les dernières semaines de 2005. La réglementation du Conseil de Consommateurs et Usagers approuvée cette année établit, entre autres changements, les nouvelles exigences que les organisations devront respecter pour former partie de cette entité. D'autres normes de moindre portée ont été aussi approuvées tout au long de l'année, la plupart d'entre elles relatives à la sécurité alimentaire et dérivées de directives européennes. Il faut signaler parmi elles, pour l'approfondissement qu'ils supposent dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, quelques préceptes qui répondent aux lignes de l'orientation *De la ferme à la table*.

2.5. Société de l'information

L'Union Européenne a réactivé l'essor des politiques orientées vers la dynamisation de la société de l'information pour leur importance intrinsèque et leur relation directe avec la croissance économique et le bien-être social, en essayant de réduire la distance technologique ou fracture digitale qui existe encore, non seulement entre les pays mais aussi au sein de chaque pays.

Il faut signaler de nouveau la distance entre la position espagnole et l'europpéenne dans ce domaine, en particulier pour ce qui concerne la dépense en TIC, le commerce. Le Programme National de Réformes a proposé une série d'actions clés qui s'encadrent dans le Programme Ingenio 2010. Plus exactement, il s'agit des Programmes CENIT et CONSOLIDER et du Plan Avanz@. Le diagnostic est plus favorable en ce qui concerne l'accès au haut débit, la disponibilité de services publics on-line, l'accès des entreprises à Internet et la proportion de foyers qui utilisent le réseau pour obtenir de l'information ou pour la participation à des forums de discussion, avec peu à peu les foyers qui deviennent le lieu préféré d'accès à Internet face au déploiement d'infrastructure enregistré ces dernières années. En ce qui concerne la télévision digitale terrestre, l'Espagne est en phase de décollage actuellement et l'on a enregistré en 2005 un 3,3 pour 100 de pénétration de ce marché. Il s'agit d'une technologie

émergente qui atteint aujourd'hui le 80 pour 100 de couverture sur le territoire national.

La faible croissance de l'investissement en R+D et l'augmentation de la fuite de cerveaux sont aujourd'hui une des principales faiblesses de la stratégie européenne pour le développement d'une économie basée sur la connaissance.

2.6. Développement durable

La révision de la Stratégie de Lisbonne et la revitalisation du Processus de Cardiff, qui intègre les considérations environnementales dans les politiques sectorielles abordent le besoin de compatibiliser des objectifs de croissance économique et de création d'emploi avec d'autres de nature sociale et environnementale. Dans le contexte des indicateurs définis par la Stratégie Européenne de Développement Durable, révisée en 2005, l'on observe une évolution prédominante négative dans les principales tendances non durables qui affectent l'environnement, en particulier celles relatives au changement climatique, au transport routier, à l'utilisation du sol ou à la gestion des ressources naturelles.

La croissance économique expérimentée en Espagne ces dernières années a débouché sur une utilisation intensive des ressources naturelles, en particulier l'énergie et le territoire. Cela a provoqué une dégradation environnementale qui peut être persistante dans certains cas comme le montre l'évolution de quelques indicateurs entre 1990 et 2004. Pendant cette période l'on a enregistré une augmentation du transport modal par route de marchandises et passagers, de la consommation en énergie et eau, du total du sol urbanisé, de la génération de résidus ou de l'émission de gaz avec effet serre ce qui rend fondamentale une réorientation de certains schémas pour atteindre un développement plus durable.

Un des plus grands problèmes est la disponibilité d'eau potable, aggravé par une situation de sécheresse particulièrement intense en 2005. Quelques actions incluses au Programme AGUA proposent des alternatives pour améliorer la disponibilité et la qualité de la ressource et encouragent à plus de rationalisation dans son utilisation.

3. PROTECTION SOCIALE

3.1. Le cadre et les objectifs européens

Plus de diversité dans les situations sociales de la UE et la réactivation de la Stratégie de Lisbonne ont été derrière les débats et les initiatives de 2005 relatifs au modèle social européen. D'une part, la présidence britannique a contribué à animer les débats sur la capacité du modèle social européen à faire face aux défis de cette diversité et de la phase actuelle de globalisation des marchés. D'autre part, la Commission a stimulé une orientation plus décidée des réformes vers un système de protection sociale "plus activateur" et vers la durabilité financière des systèmes de pensions.

En termes comparés, la situation économique favorable de l'Espagne ces dernières années n'a pas repercuté sur un renforcement significatif de la protection sociale mais a quand même favorisé l'aisance de la situation comptable du système de Sécurité Sociale et, par la même, sa durabilité. En 2003, entre les pays de l'UE-15, l'Espagne occupait l'antépénultième position, après la Grèce et le Portugal, en dépense en protection sociale mesurée par unités de parité de pouvoir d'achat (PPA). Son effort représentait le 60,4 pour 100 de la moyenne de l'UE-15, deux points en dessous de ce qu'il représentait en 1994. En termes d'évolution, d'autres pays qui au début de la décennie étaient encore plus éloignés que l'Espagne de la moyenne européenne, comme la Grèce, le Portugal et l'Irlande ont diminué les distances avec la moyenne européenne des quinze.

3.2. Sécurité Sociale : situation et tendances clés

Avec un supéavit en 2005 du 1,1 pour 100, les comptes de la Sécurité Sociale se sont améliorés en parallèle à la situation de l'emploi, à laquelle répond à son tour un 6 pour 100 de l'adhésion, avec un apport remarquable de la normalisation de la situation d'étrangers abordée pendant l'année. Actuellement, les étrangers représentent le 9,3 des adhérents à la Sécurité Sociale et à peine un 1 pour 100 des pensionnaires. Il s'agit de variables dont l'analyse sera de plus en plus intéressante dans les prochaines années.

La situation du fond de réserve garantit la solvabilité du système jusqu'en 2020 ce qui fait que la scène pour aborder des réformes futures dispose d'une marge de temps raisonnable. En 2005 l'on a abordé des initiatives d'impact spécifique dans quelques secteurs ou collectifs, fondamentalement dans le domaine de la simplification de régimes et de l'amélioration de l'action protectrice du système comme la signature de l'Accord pour l'amélioration de la sécurité sociale de l'emploi agricole, l'augmentation du montant des retraites minimums ou la compatibilité du SOVI avec d'autres pensions.

Unie à ce qui précède, en 2005 il y a eu confirmation des résultats des changements normatifs approuvés spécialement en 2002 dans le domaine de la retraite flexible et de la prolongation de la vie professionnelle : l'augmentation de la permanence dans l'emploi des travailleurs de plus de 55 ans et même de 65 ans, l'augmentation de la moyenne d'âge des départs en retraite et la proportion plus petite de travailleurs du Régime Général qui prennent leur retraite avant 65 ans. Ce sont des indices à signaler, conséquences des effets des réformes entreprises. Dans un autre ordre de choses, le domaine des initiatives relatives à l'âge de retraite, l'approbation de la Loi 14/2005, sur les clauses des conventions sur l'âge du départ en retraite a supposé le rétablissement de clauses d'extinction de contrat au moment de l'âge ordinaire de départ en retraite dont la dérogation avait donné lieu à des distorsions pendant les relations professionnelles.

En termes d'évolution du système de pensions, le vieillissement de la population commence à se faire plus visible. En 2005 l'on apprécie déjà clairement l'effet de l'incorporation aux pensions de retraite des premières cohortes nées après la guerre civile, de plus en plus nombreuses. A côté de l'impact décisif du vieillissement, l'amélioration de l'action protectrice —en particulier, celle de la compatibilité du SOVI avec d'autres pensions— a contribué à la remontée des pensions de retraite et à l'augmentation des situations d'incapacité permanente. Malgré cette augmentation, la relation entre adhérents et pensionnaires (le taux de dépendance économique du système) est encore favorable. Pourtant à côté de la simple évolution de ces variables il ne faut pas perdre de vue d'autres aspects, comme la composition des nouvelles incorporations en termes de groupes de cotisation —avec une participation croissante des groupes avec des bases inférieures— et la relation entre les quantités des cessations d'activité et les nouvelles incorporations atteignant ces dernières presque le double des premières.

L'amélioration de l'emploi et l'adhésion ont aussi leur répercussion sur l'évolution d'autres prestations économiques de durée déterminée comme celle de la maternité et l'incapacité temporaire qui augmentent en parallèle au nombre de personnes, mais aussi à la légère remontée de la natalité. Il n'en va pas de même avec les allocations familiales de la Sécurité Sociale pour enfant à charge sans handicap dont le nombre de bénéficiaires a encore diminué sans qu'il n'y ait des modifications substantielles introduites dans la très petite limite de revenus permettant d'opter à ces allocations. Le Royal Décret 1621/2005, par lequel s'approuve le Règlement de la Loi 40/2003, de protection aux familles nombreuses sur lequel le CSE a pu se prononcer élargit le domaine de situations protégées mais ne suppose pas l'introduction de nouveaux ou plus grands bénéfices sur la normative déjà existante.

3.3. Prévision sociale complémentaire

Les différents outils pour la prévision sociale complémentaire continuent à se frayer chemin en Espagne. La signature en 2004 du plan de pensions de l'Administration Générale de l'Etat, que suivront probablement les différents niveaux des administrations territoriales a supposé une impulsion importante au développement de la prévision sociale complémentaire. Dans ces deux modalités de plans de pensions et au fur et à mesure que le processus d'extériorisation d'engagements pour pensions touche à sa fin, le système de plans individuels grandit au dessus de l'emploi, même si les deux montrent des augmentations importantes. Il y a aussi d'autres instruments, comme les Mutuelles de Prévision Sociale ou les compagnies d'assurances, qui jouent un rôle à signaler dans ce domaine.

3.4. Santé

La santé représente, avec les pensions, un autre composant fondamental de la protection sociale tant pour le volume de dépense —dont elle absorbe approximativement le 30 pour 100— que pour la valeur qu'elle représente en termes de qualité de vie et de cohésion sociale. La rationalisation de la gestion et la dépense sanitaire revêt une grande complexité étant donné son caractère pratiquement universel pour la couverture de population, l'ampleur et la qualité des

services offerts ainsi que la pleine décentralisation de sa gestion. Les initiatives de contention de la dépense sanitaire se sont dirigées, comme priorité, vers la réduction de la dépense en ordonnances. La situation en 2005, avec une augmentation de la dépense pharmaceutique du 5,6 pour 100 seulement, montre que l'on obtient des résultats dans ce domaine ce qui n'évite pas qu'il faille aborder des mesures de rationalisation dans d'autres branches d'intervention.

Pendant l'année 2005 un débat a été très présent centré sur la suffisance et la durabilité du modèle de financement sanitaire. Il a débouché sur l'adoption de l'accord dérivé de la Conférence de présidents des Communautés autonomes. Cependant les mesures adoptées visaient davantage à pallier les déficits de caisse enregistrés par les communautés autonomes qu'à adopter des mesures d'amélioration de la gestion, de l'information et de la coordination du système avec la seule exception de la prévision d'un Plan de Qualité du système qui a été approuvé une fois entamée l'année 2006.

3.5. Protection chômage

L'amélioration de la situation de l'emploi et la modération du chômage se reflète encore dans l'augmentation mineure des bénéficiaires d'allocations chômage : le 2,6 pour 100, presque deux points de moins que l'année antérieure. Au total, pendant l'année 2005 le nombre de bénéficiaires est monté jusqu'à 1.295.200, avec plus de présence (quoique moins qu'en 2004) des bénéficiaires de l'allocation contributive et de ceux de la subvention salariale. Pendant ce temps, le nombre de bénéficiaires du collectif des travailleurs éventuels agricoles a continué à chuter et il y a eu confirmation de la tendance à la baisse commencée en 2002. Quant aux bénéficiaires du programme des revenus d'actifs d'insertion ils ont augmenté pour la deuxième fois consécutive. Cette évolution a élevé le taux de couverture, par rapport à l'année antérieure à un rythme supérieur au 6,0 pour 100 jusqu'à situer le taux net au 74,5 pour 100 et le brut au 63,7 pour 100.

Le budget destiné à des allocations chômage en 2005 est monté à 13.062,6 millions d'euros —5,5 pour 100 supérieur à celui de l'année antérieure— duquel le 99,4 pour 100 était exécuté à la fin de l'année.

Concernant les normatives, le plus remarquable a été les modifications introduites dans le Royal Décret 205/2005, du 25 février qui régleme des revenus d'actifs d'insertion pour l'année 2005. Les principaux changements ont été : l'élargissement de la durée maximale de la perception des impôts qui passe de 10 à 11 mois; la création d'une aide pour encourager le travail des percepteurs qui travaillent à temps complet et la réduction de trois mois à un de la période d'attente pour entamer le recouvrement des impôts.

3.6. Services sociaux

En 2005, les premières données du Système d'Information d'usagers de Services Sociaux (SIUSS) ont été publiées. Ce Service collecte de l'information des communautés autonomes où il a déjà été implanté (trois d'entre elles jusqu'à maintenant) et les organise dans une base de données qui offre de l'information statistique sur le profil des usagers de Services Sociaux, de chaque allocation de base ainsi que sur les interventions professionnelles et les ressources appliquées.

Répondant au type de services demandés, ceux relatifs à l'information et l'orientation occupent la première place, représentant le 45 pour 100 des demandes présentées en 2004. Les ressources complémentaires pour la couverture de besoins de base constituent une modalité très demandée en termes relatifs : un 26 pour 100 des usagers reçoivent ce type d'attention et se situent en deuxième lieu. La catégorie de prestations et d'actions d'appui à l'unité de convivance et d'aide à domicile accueille aussi un bon nombre de demandeurs, constituant le 18 pour 100 du total de la demande. En ce qui concerne les profils personnels, les âges avancés sont les plus présents, représentant le tiers du collectif, puis la présence importante de femmes, les faibles niveaux de formation et l'occupation professionnelle rare ainsi que le nombre à chaque fois plus important d'immigrés.

Le mémoire du Plan accordé de prestations de services sociaux dans des corporations locales signale l'absence de changements significatifs ces dernières années, une fois consolidé le Plan principal impulsé pendant ses premières années d'implantation. Du point de vue de la couverture, le registre des municipalités n'a augmenté que d'un point. Et depuis la perspective du financement, l'on a appro-

fondi dans la tendance à plus d'implication des corporations locales et au faible apport relatif de l'Administration Générale de l'Etat.

3.7. Attention aux personnes dépendantes

La transformation de la dépendance comme un risque différencié d'autres contingents traditionnellement protégées par les systèmes de protection sociale comme la vieillesse ou la maladie, constitue en ce moment une des tendances les plus remarquables dans l'évolution des sociétés et les systèmes de protection sociale de l'espace européen. En Espagne, tout au long de l'année 2005 des progrès importants ont été faits pour la création du Système National de Dépendance qui constituait un des premiers engagements du Gouvernement pour la nouvelle législature et qui a compté sur l'action protectrice de l'attention à des situations de dépendance. L'on prétend ainsi établir un nouveau droit de citoyenneté qui garantit l'attention et les soins aux personnes dépendantes.

A peine commencée l'année 2005, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales a rendu public le Livre Blanc sur l'Attention aux personnes en situation de dépendance en Espagne. Ce livre propose une approche au volume et à la composition du collectif, en essayant de définir un seuil d'entrée dans le système, ainsi qu'une formule de graduation à plusieurs niveaux qui servent de base pour fixer les objectifs d'intensité et fréquence des services d'attention. Son contenu apporte les données de base suivantes : en additionnant les trois degrés de dépendance établis dans le document, la population dépendante en Espagne serait constituée par presque 960.000 personnes, desquelles le 14,7 pour 100 seraient de "grands dépendants", 31,75 pour 100 des "dépendants sévères" et le reste 53,6 pour 100, des "dépendants modérés".

Quant à "l'Accord sur l'action protectrice de l'attention aux situations de dépendance", il constitue une référence essentielle pour la configuration et le développement futur du système national d'attention à la dépendance car c'est le point de départ de la future Loi d'attention aux personnes en situation de dépendance dont l'instruction parlementaire a commencé une fois entamée l'année 2006 et dont le CES a présenté l'avis correspondant sur l'Avant-projet. Le contenu de l'Accord, assumé par le Projet, faisait référence aux principes sur lesquels doit s'appuyer le SND : la partie subjective du

droit aux services et aux prestations pour la promotion de l'autonomie personnelle et l'attention à la dépendance, l'évaluation et les degrés de la dépendance, le caractère intégral du système et les modalités de services susceptibles d'être incluses au catalogue correspondant, l'application progressive du système ainsi que les principes de son financement, la qualité, la formation et la qualification de professionnels et de dispensateurs de soins, les dispositifs de surveillance et d'alerte en cas de risques exceptionnels ainsi que les organes de participation et de suivi. L'approbation de la future Loi terminera ainsi un long processus d'analyse et de participation menant à l'apparition d'un nouveau domaine d'intervention des pouvoirs publics qui supposera un élargissement et une amélioration notables des caractéristiques de la protection sociale en Espagne.

3.8. **Pauvreté et inclusion sociale**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est encore un énorme défi pour l'Union Européenne et plus particulièrement pour l'Espagne. Malgré l'intense croissance économique espagnole pendant la dernière décennie, le taux de population au-dessous du seuil de la pauvreté relative persiste (20 pour 100 face au 16 pour 100 dans l'UE-25) et le niveau de pauvreté sévère a cessé de chuter. En outre, l'Espagne est le second pays de la UE - 25, après la Grèce où est le moins visible l'effet des transferts sociaux, différents des pensions, sur le pourcentage de réduction du taux de pauvreté. Le risque de souffrir des situations de pauvreté affecte de manière particulière les chômeurs, les familles monoparentales, les personnes d'âge avancé qui vivent seules, les familles nombreuses et les nommés "travailleurs pauvres". La proportion de ces derniers sur le total de la population occupée était du 10 pour 100 face au 7 pour 100 de moyenne atteint dans l'UE-15. Le 29,6 pour 100 des enfants et le 24,3 pour 100 des plus de 65 ans en Espagne se trouvait en situation de risque de pauvreté. Le phénomène de l'exclusion sociale atteint son profil le plus aigu parmi les personnes sans foyer, un groupe hétérogène composé par environ 21.900 personnes avec une incorporation importante, ces dernières années, de population étrangère extracommunautaire.

C'est dans ce contexte que le III Plan National d'Action pour l'Inclusion Sociale du Royaume d'Espagne 2005-2006 a été approu-

vé, inscrit dans le domaine d'application de la méthode de la coordination ouverte. A partir de 2006, cette méthode couvrira toutes les parcelles de la protection sociale en incluant les pensions, la santé et les soins de longue durée ainsi que l'inclusion sociale. Les risques de cette nouvelle stratégie innovatrice se concrètent dans la perte de visibilité des actions spécifiques à faveur de l'inclusion sociale, en particulier de ceux qui ne sont pas étroitement reliés à l'emploi. Malgré le degré élevé de généralités dans ses schémas et le fait que les lignes d'intervention et d'action du Plan coïncident avec des actions contemplées dans le cadre d'autres politiques et plans, il contient au moins l'engagement explicite de maintenir sa propre stratégie nationale comme l'a recommandé le CES dans son Avis sur l'Avant-projet du Plan.

3.9. **Egalité et non-discrimination**

La législation et les politiques en matière d'égalité de traitement et de lutte contre la discrimination peuvent jouer un rôle fondamental pour appuyer l'Agenda de Lisbonne, contribuant à surmonter des stéréotypes et des préjugés relatifs aux capacités des membres de collectifs déterminés. Poussées par des engagements assumés dans le contexte international et surtout communautaire, de nouvelles initiatives ont été entreprises en Espagne en 2005 dans ce secteur qui ne sont pas libres dans certains cas de controverse comme cela est arrivé avec les changements législatifs qui élargissaient les droits des personnes homosexuelles.

Concernant le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, dans le territoire communautaire l'on a lancé en 2005 l'initiative d'un Pacte Européen pour l'Égalité de Genre comme une partie des projets liés au relancement de la Stratégie de Lisbonne. En Espagne pour appliquer le principe de transversalité, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir un vaste éventail de mesures dans tous les domaines y compris l'approbation de la future Loi d'égalité qui a commencé à être instruite une fois commencée l'année 2006. Le CES a eu la possibilité d'émettre un avis sur l'Avant-projet de la norme. Dans ce domaine l'on a avancé aussi dans le développement de mesures de protection intégrale contre la violence de genre, alors que le débat se maintient ouvert pour savoir quels sont les meilleurs instruments pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

La pleine inclusion dans la vie collective des personnes handicapées est conditionnée au développement lent des politiques d'accessibilité en application de la Loi 5/2003, de l'Égalité de chances, de non discrimination et d'accessibilité universelle des personnes handicapées (LIONDAU), le II Plan d'action pour personnes handicapées 2003-2007 ainsi que le I Plan national d'accessibilité 2004-2012. En 2005 un pas nécessaire a été fait, avec un encouragement à l'extension de la langue de signes et l'appui à la communication orale. Le futur système national d'attention à la dépendance peut contribuer à solutionner une partie de l'insuffisance actuelle de ressources pour les personnes handicapées, un collectif composé dans ses deux tiers par des personnes de plus de 65 ans.

Finalement, si un secteur mérite d'être remarqué entre les principaux défis lancés aux politiques sociales c'est bien celui de l'immigration, un des principaux facteurs du changement socioéconomique vécu par la société espagnole ces dernières années. Au-delà de ses effets sur l'emploi et sur l'adhésion à la Sécurité Sociale, divers indicateurs informent sur la maturité et la permanence du projet migratoire de beaucoup d'étrangers arrivés en Espagne ces dernières années et de leur entrée dans tous les domaines. Mention doit être faite de la progression des nationalisations, des mariages mixtes, des naissances avec au moins un progéniteur de nationalité non espagnole, de l'augmentation spectaculaire de la scolarisation d'élèves étrangers ou de l'augmentation des relations et des attitudes de toutes sortes —d'amitié mais aussi de rejet— entre espagnols et étrangers. Après la normalisation du statut des étrangers entreprise en 2005 comme mesure de transition, l'importance du changement qu'apporte l'immigration dans la société espagnole justifie pleinement le besoin d'une stratégie d'intégration sociale des immigrants.

INDICATEURS DE L'ÉDUCATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

Indicateurs de l'éducation dans l'Union Européenne	% de la population de 25 à 64 ans participant à l'éducation et la formation, 2005		% de la population de 20 à 40 ans avec un niveau d'enseignement secondaire supérieur (a), 2005		% de jeunes présentant un abandon scolaire prématuré (b), 2005		% de personnes de 18 ans qui sont scolarisés dans n'importe quel niveau de l'éducation, 2003		Apprentissage de langues étrangères par élève, 2003		Elèves en secondaire supérieure inscrits en FP, 2003		Diplômés en Sciences et technologie, 2003 (c)		
	Total		Total		Total		Total		1 ^{er} étape		2 ^e étape		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
UE-25	10,8	11,7	77,3	80,0	14,9	17,1	12,7	76,3	—	—	57,4	53,8	12,3	16,8	
UE-15	11,9	12,8	74,5	71,6	16,9	19,4	14,5	74,6	—	—	57,1	55,6	13,3	18,2	
Belgique	10,0	10,3	80,3	76,0	13,0	15,3	10,6	88,0	1,2	1,8	72,2	68,5	11,0	16,4	
Rép. tchèque	5,9	5,5	90,3	90,8	6,4	6,2	6,6	88,3	1,0	1,4	84,3	74,4	6,4	8,8	
Danemark	27,6	24,2	31,0	27,5	77,5	8,5	9,4	80,9	1,9	1,5	59,0	47,8	12,5	17,3	
Allemagne	7,4*	7,8*	72,8*	74,2*	12,1*	12,2*	11,9*	86,9	1,2	0,8	67,8	55,9	8,4	12,7	
Estonie	5,9	4,2	7,5	80,9	74,9	87,0	14,0	17,4	10,7	79,3	2,0	2,2	40,1	19,2	
Grèce	1,8	1,9	1,7	84,0	79,4	88,7	13,3	17,5	9,2	73,6	1,9*	1,0*	41,6	30,2	
Espagne	12,1**	11,2**	61,3	54,8	68,2	30,8	36,4	25,0	68,4	1,4	1,2	40,7	34,0	12,6	17,1
France	7,6	7,4	7,9	82,8	81,2	84,3	12,6	14,6	10,7	80,1	1,5	1,7	62,1	50,7	
Irlande	8,0	6,6	9,4	86,1	83,4	88,8	12,3	14,9	9,6	81,3	1,0	0,9	—	24,2	
Italie	6,2	5,7	6,6	72,9	67,8	78,1	21,9	25,9	17,8	75,9	1,2	1,3	27,7	24,2	
Chypre	5,6	5,1	6,1	80,7	72,0	88,9	18,1	26,6	10,6	28,4	1,9	1,4	22,4	4,8	
Lettonie	7,6	4,9	10,0	81,8	77,0	1,9	15,5	8,2	7	8,9	1,5	—	45,4	30,1	
Lituanie	6,3	4,9	7,6	85,2	80,5	90,1	9,2	12,2	6,2	87,4	1,7	1,4	31,7	20,5	
Luxembourg	9,4	9,3	9,5	71,1	70,4	71,7	12,9	12,8	13,0	71,4	2,5	2,3	68,3	61,1	
Hongrie	4,2	3,5	4,8	83,3	81,3	85,4	12,3	13,5	11,1	75,9	1,0	1,2	15,6	9,9	
Malte	5,8	6,7	4,84	5,0	41,7	48,4	44,5	48,2	42,8	42,8	2,2	0,5	32,5	13,6	
Hollande	16,6	16,6	16,7	74,7	70,6	78,9	13,6	15,8	11,2	76,2	—	2,6	71,1	67,1	
Autriche	13,9	13,2	14,6	85,9	84,1	87,6	9,1	9,5	8,7	69,4	1,1*	1,3*	76,1	66,9	
Pologne	5,0	4,3	5,6	90,0	88,4	91,7	5,5	6,9	4,0	85,4	1,3	1,5	63,4	44,2	
Portugal	4,6	4,5	4,7	48,4	40,4	56,6	38,6	46,7	30,1	61,2	1,8	0,8	32,3	24,4	
Slovaquie	17,8	16,0	19,6	90,6	87,8	93,5	4,3	5,7	2,8	88,7	1,1	1,5	75,4	63,2	
Slovenie	5,0	4,7	5,2	91,5	90,9	91,1	5,8	6,0	5,7	72,2	1,1	1,5	79,8	70,9	
Finlande	24,8	21,1	28,6	84,6	81,2	87,9	8,7	10,6	6,9	91,9	2,2	—	62,9	55,2	
Suède	34,7	29,9	39,7	87,8	86,6	89,0	8,6	9,3	7,9	94,8	1,7	1,6	56,1	50,3	
Royaume Uni	29,1	24,2	33,9	77,1	77,5	76,7	14,0	14,7	13,2	54,8	0,8	—	64,7	72,8	

*: Données de l'année antérieure. ** Dans les données de l'Espagne il y a une rupture de la série qui donne plus de couverture aux activités contenues.
(a) Selon la correspondance CNED-2000-ISCED-97, ce niveau inclut une seconde étape d'éducation secondaire (générale, secondaire- et Degré moyen d'enseignements professionnels et de régime spécial) et des enseignements pour la formation et l'insertion professionnelle qui demandent un diplôme d'études secondaires pour leur réalisation.
(b) % de jeunes qui abandonnent prématurément le système scolaire et ne poursuivent pas leur éducation ou formation.
(c) Nouveaux diplômés pour chaque 1000 jeunes de 20 à 29 ans.
Sources : (1) Eurostat, *Structural Indicators*; (2) Eurostat, *Long-term indicators*; *Population and social conditions*; *Education and lifelong learning*.

PRIX DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DANS LES PAYS DE LA ZONE EURO

(Taux de variation interannuelle)

Pays	1997-2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005		
							1 Sem.	1° Trim.	2° Trim.
Belgique (1)	5	5,3	7,7	7,8	6,8
Allemagne (2)	-0,5	0,1	-1,2	*0,9	-2,1
Grèce (2)	10,5	14,5	13	5,7	2,6	..	7,3
Espagne (2)	6,2	9,9	15,7	17,6	17,4	14,8	15,7	13,9	13,4
France (1)	4,5	7,9	8,3	11,7	15,3	14,6	15,1	14,2	..
Irlande (2)	21,1	8,1	10,1	15,2	11,4	10,8	11,1	10,5	..
Italie (2)	2,1	8	12,9	10,0	9,0	11,6
Luxembourg (3)	3,8	13,8	11,9	13,3
Pays Bas (1)	14,6	11,2	8,4	4,7	3,9	4,2	4,3	4,1	3,8
Autriche (2),(4)	-1,9	-3,6	-1	0,9	-0,6
Portugal (2)	5,8	3,6	1,1	1,6	0,4	1,9	0,5	3,2	..
Finlande (2)	10,7	-0,5	7,4	6,3	7,3	4,1	3,8	4,5	..
Zone Euro (2)	3,8	5,5	6,8	7,1	7,0	7,5

Notes : L'estimation relative à la zone de l'euro pour le premier semestre 2005 se base sur les données nationales disponibles et sur les estimations de la BCE. L'estimation semestrielle s'obtient en partie des résultats annuels; par conséquent, l'exactitude des données semi-annuelles est inférieure à celle des annuelles.

(1) Logements construits. (2) Tous les logements. (3) Maisons (4) Jusqu'à l'an 2000, uniquement Vienne.

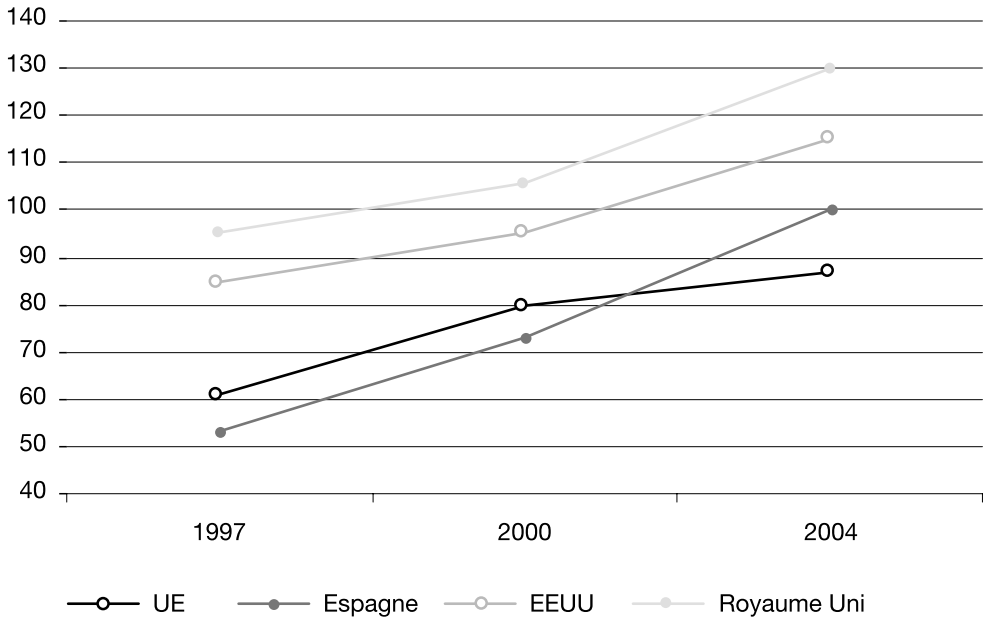
Sources : BCE, *Bulletin Mensuel*, Février 2006.

INDICATEURS BASIQUES DE SANTÉ ET DES SERVICES SANITAIRES

Indicateurs généraux	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
Espérance de vie à la naissance en âge, par sexe (1)											
Les deux sexes		78,0	78,3	78,6	78,7	78,6	78,7				
Hommes		74,4	74,7	75,1	75,2	75,3	75,4		75,7	76,9	
Femmes		81,6	81,9	82,0	82,1	82,5	82,7		83,1	83,6	
Evolution de la mortalité. Taux brut par 1.000 hab. (1)											
Les deux sexes	8,6	8,8	8,9	8,9	9,1	9,4	9,0			9,1	
Hommes	9,4	9,6	9,7	9,6	9,9	10,0	9,7			9,7	
Femmes	7,9	8,1	8,2	8,2	8,5	8,7	8,4			8,6	
Evolution de maladies chroniques.											
Morbidité dans la population de 16 ans et plus (2)											
Hypertension artérielle			12,0		11,4				14,4		12,3
Cholestérol élevé			9,5		8,2				10,9		8,9
Diabète			4,7		5,0				5,6		5
Asthme ou bronchite chronique			4,9		5,0				4,8		5,3
Maladies cardiaques			4,8		4,9				5,2		5
Ulcère d'estomac			4,3		3,5				3,5		2,1
Allergie			8,1		8,0				8,0		9,8
Dépression									6,5		4,6
Aucune de ces maladies n'a été signalée			67,3		68,8				61,9		
Evolution du SIDA. Taux par million d'habitants (3)											
Les deux sexes	188,2	181,1	166,5	120,9	89,5	74,3	68,4	59,0	52,7	47	
Evolution des taux d'accidents de circulation et victimes (4)											
Accidents par 10.000 véhicules	43	44	44	42	46	44	44	41			
Morts par 10.000 véhicules	3	3	3	3	3	3	2	2			
Morts par 1.000 accidents	72	69	64	65	61	59	58	55	54,3	54	
Blessés par 1.000 accidents		1.522	1.515	1.520	1.510	1.520	1.529	1.545	1.547	1.561	
Morts par 10.000 accidents	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	
Evolution du tabagisme (2)											
Fumeur au quotidien (hommes)		43,5		42,1				39,2		34,1	
Fumeur au quotidien (femmes)		24,5		24,8				24,6		22,4	
Ex-fumeurs (hommes)		22,7		23,1				24,8		24,7	
Ex-fumeurs (femmes)		7,0		7,8				9,4		10,4	
Evolution de la consommation d'alcool (2)											
Buveur excessif (hommes)		4,9		4,5				3,9		4,3	
Buveur excessif (femmes)		0,3		0,3				0,2		0,5	
Evolution de l'obésité (2)											
Obésité (hommes)		10,7		12,4				12,8		13,3	
Obésité (femmes)		11,9		13,6				14,5		13,9	
Evolution de l'activité physique (2)											
Inactivité en temps de loisir (hommes)		40,7		39,2				41,2			
Inactivité en temps de loisir (femmes)		52,9		52,1				52,2			
Equipements de haute technologie dépendants d'hôpitaux (5)											
TAC (Tomographie Axiale Computerisée)	305	354	352	359	402	456	483	505	531		
RM (Résonance magnétique)	98	108	124	125	150	181	194	231	256		
GAM (Chambre gamma, inclut SPECT)	198	183	200	190	214	221	213	209	210		
HEM (Salles Hémodynamiques)	123	125	135	131	146	138	161	166	165		
ASD (Angiographie par Soustraction digitale)	116	125	129	130	132	137	148	147	151		
LIT (Lithotritie extracorporelle à ondes de choc)	65	62	70	71	74	69	73	74	73		
BCO (Bombe au Cobalt)	77	77	79	72	74	62	60	58	54		
ALI (Accélérateur de Particules)	47	51	51	52	65	79	89	95	97		
Personnel sanitaire (1)											
Médecins membres de l'Ordre des médecins (Total)	162.089	162.650	165.560	168.240	171.494	174.886	179.033			190.655,0	
Médecins membres de l'Ordre des médecins (% Femmes)	33,5	33,8	34,6	36,4	36,4	37,0	37,9		40,7	40,7	
Diplômés en Infirmier membres de l'Ordre des Infirmiers (Total)	167.957	172.132	177.034	181.877	203.412	197.340	204.485			220.769,0	
Diplômés en Infirmier membres de l'Ordre des Infirmiers (% Femmes)	78,8	79,0	79,8	80,1	80,2	80,6	80,5		81,6	81,6	
Pharmaciens inscrits au registre de l'Ordre des pharmaciens (Total)	40.323	41.387	45.021	44.990	46.761	48.717	50.759			56.501,0	
Pharmaciens inscrits au registre de l'Ordre des pharmaciens (% Femmes)	63,5	63,8	65,8	65,0	65,7	66,2	66,8		68,0	68,0	

Sources : (1) INE. (2) Ministère de la Santé et de la Consommation, *Enquête Nationale sur la Santé*. (3) Ministère de la Santé et de la Consommation, *Institut de la Santé Carlos III. Registre National du SIDA*. (4) Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Circulation. (5) Ministère de la Santé et de la Consommation, *Catalogue National des hôpitaux*.

ENDETTEMENT DES FOYERS SUR LEURS REVENUS BRUTS DISPONIBLES



Source : Banque d'Espagne.

INDICATEURS TIC UE-25, 2005

Pays	Dépenses (% PIB)			Accès à Internet (%)			e-Apprentissage (%)			Accès Haut Débit (%)			e-Commerce		Télétravail (%)		e-Administration (%)		Sécurité sur le réseau, virus (%)	
	T1	C	TIC	Usagers (1)	Foyers	Entreprises	PMEs	Individus (2)	Entreprises	Foyers	Entreprises	Taux de pénétration	% entreprises	% individus	% entreprises	Individus (3)	Entreprises	Individus (4)	Entreprises	Individus
UE-15	3,0	3,4	6,4	58	53	92	91	11,5	20,0	25,0	65,0	12,0	26,0	20,0	20,0	25,0	56,0	49	20,4	27,0
UE-25	3,0	3,3	6,3	54	48	91	90	10,1	21,0	23,0	63,0	10,6	24,0	17,0	19,0	22,0	57,0	41	18,5	27,0
Belgique	2,9	3,5	6,4	60	50	95	94	13,0	22,0	41,0	78,0	17,4	18,0	11,0	33,0	18,0	61,0	35	4,9	24,0
Rép. Tchèque	2,8	4,3	7,1	35	19	92	91	1,3	5,0	5,0	52,0	4,3	21,0	3,0	6,0	5,0	79,0	30	4,9	24,0
Danemark	3,5	3,2	6,7	83	75	97	97	13,7	12,0	51,0	82,0	22,0	32,0	26,0	50,0	31,3	87,0	58	29,0	26,0
Allemagne	3,1	3,1	6,2	69	62	94	93	12,2	20,0	23,0	62,0	10,2	41,0	32,0	24,0	44,0	47	22,9	20,0	
Estonie	2,3	6,3	8,6	61	39	90	88	5,9	24,0	30,0	67,0	11,1	13,0	4,0	20,0	31,0	70,0	63	6,1	22,0
Grèce	1,3	3,8	5,1	24	22	92	90	3,4	37,0	1,0	44,0	0,8	14,0	2,0	17,0	7,0	81,0	32	4,4	25,0
Espagne	1,7	3,5	5,2	48	36	90	89	5,5	29,0	21,0	76,0	10,0	4,0	8,0	8,0	22,5	55,0	55	22,9	24,0
France	3,3	2,7	6,0	34	83	82	82	6,9	26,0	7,0	48,0	4,4	41,0	27,0	18,0	76,0	50	9,2	37,0	
Irlande	2,1	3,3	5,4	27	40	92	90	6,2	12,0	13,0	57,0	9,5	4,0	4,0	9,0	14,0	73,0	53	14,6	47,0
Italie	1,9	3,4	5,3	35	39	92	91	6,2	12,0	13,0	57,0	9,5	4,0	4,0	9,0	14,0	73,0	53	14,6	47,0
Chypre	3,3	3,2	8,5	33	32	85	82	9,0	42,0	4,0	40,0	2,7	15,0	4,0	18,0	11,0	40,0	25	8,0	30,0
Lettonie	1,9	5,7	7,6	46	42	75	71	8,8	29,0	14,0	48,0	3,7	1,0	3,0	8,0	13,0	35,0	5	7,9	16,0
Lituanie	1,4	4,4	5,8	36	16	86	83	13,9	47,0	12,0	57,0	5,0	7,0	1,0	14,0	12,0	72,0	40	14,3	32,0
Luxembourg	7,0	7,7	9,2	91	14,5	12,0	33,0	64,0	11,7	22,0	31,0	17,0	46,0	20	32,4	21,0	20	32,4	21,0	
Hongrie	2,4	4,7	7,1	39	22	78	74	11,0	14,0	11,0	48,0	4,5	5,0	5,0	20,0	18,0	67,0	15	11,5	51,0
Malte	3,8	3,7	7,5	81	78	91	89	13,0	13,0	54,0	71,0	22,4	20,0	29,0	46,0	57,0	32	20,0	20,0	
Pays Bas	3,0	3,4	6,4	58	47	95	94	8,8	22,0	23,0	61,0	11,6	22,0	19,0	20,0	29,0	75,0	72	15,5	34,0
Autriche	2,0	5,2	7,2	39	30	87	84	4,6	23,0	16,0	43,0	1,9	9,0	5,0	4,0	13,0	64,0	10	11,8	21,0
Pologne	2,0	5,1	7,1	35	31	81	78	6,0	15,0	20,0	63,0	10,1	12,0	4,0	15,0	14,0	58,0	40	8,2	11,0
Portugal	2,1	3,1	5,2	40	48	96	95	16,0	40,0	19,0	74,0	7,8	15,0	8,0	22,0	19,0	72,0	45	19,9	31,0
Slovenie	2,2	3,8	6,0	55	23	92	91	5,5	39,0	7,0	48,0	1,5	7,0	6,0	35,0	27,0	57,0	15	14,3	19,0
Slovaquie	3,7	3,4	7,1	74	54	98	98	22,0	32,0	36,0	81,0	18,7	19,0	25,0	33,0	47,0	91,0	67	23,1	55,0
Finlande	4,4	4,3	8,7	85	73	96	95	5,3	24,0	40,0	83,0	17,1	41,0	36,0	40,0	52,0	80,0	74	20,7	24,0
Suède	4,2	3,7	7,9	70	60	90	88	16,3	18,0	32,0	65,0	13,5	51,0	36,0	26,0	24,0	39,0	59	26,0	20,0

(1) Pourcentage d'individus entre 16 et 74 ans qui ont utilisé Internet pendant la dernière année.

(2) Pourcentage d'individus entre 16 et 74 ans qui ont utilisé Internet pour des activités formelles (école, université).

(3) Pourcentage d'individus entre 16 et 74 ans qui ont acheté des biens ou services à travers Internet pour usage privé les 3 derniers mois.

(4) Pourcentage d'entreprise ayant des employés qui travaillent une partie de leur temps de travail hors de l'entreprise et accèdent aux systèmes informatiques à distance.

(5) Pourcentage d'individus entre 16 et 74 ans qui les 3 derniers mois ont utilisé Internet pour obtenir de l'information de l'Administration Publique.

Source : Eurostat, *Indicateurs de Science et Technologie*.

INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'UE-25 PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE DE LISBONNE, 2003

Pays	Emission totale GEI (CO ₂ equiv.)			Intensité énergétique économie ¹		Transport chargement route			Transport passagers Par route		RSU Éliminés ⁶	Energies Renouvelables		Energies Renouvelables
	1990 (millions T)	2003	Objectif 2010	Distance 2003-2010	Index ²	Taux ³	Index ⁴	Taux ⁵	Index ⁴	Taux ⁵	Éliminés ⁶	Dépotif ⁶	Incinérés ⁶	Renouvelables
UE-25	5.211,8	92,0	—	—	99,7	76,4	—	—	—	—	534	261	92	12,8
UE-15	4.237,9	98,3	92,0	-6,3	100,6	79,4	—	—	—	—	577	259	108	13,7
Belgique	145,7	100,6	92,5	-8,1	223,9	95,2	95,2	83,3	446	56	159	—	—	1,8
Rép. Tchèque	192,1	75,7	92,0	16,3	889,6	99,0	98,5	81,2	280	201	39	—	—	2,8
Danemark	69,3	106,3	79,0	-27,3	128,2	87,2	96,2	80,4	675	34	363	—	—	23,2
Allemagne	1.243,6	81,5	79,0	-2,5	159,5	67,8	92,6	85,3	638	127	146	—	—	7,9
Estonie	43,5	49,2	92,0	42,8	1.208,4	190,0	—	—	418	274	—	—	—	0,5
Grèce	109,4	123,2	125,0	1,8	250,1	98,2	111,3	72,7	428	393	—	—	—	9,6
Espagne	283,9	140,6	115,0	-25,6	226,6	139,2	102,6	83,5	609	361	40	40	40	22,3
France	588,0	98,1	100,0	1,9	187,64	93,7	96,4	86,6	561	214	189	—	—	13,0
Irlande	53,9	125,2	113,0	-12,2	161,7	141,7	78,4	74,8	732	505	—	—	—	4,3
Italie	511,2	111,6	93,5	-18,1	192,61	93,4	101,7	83,3	523	323	49	—	—	12,8
Chypre	6,0	152,8	—	—	278,6	99,6	—	—	724	653	—	—	—	0,0
Lettonie	25,4	41,5	92,0	50,5	728,8	133,1	—	—	362	248	10	—	—	35,4
Lituanie	50,9	33,8	92,0	58,2	1.204,8	120,9	98,1	84,6	263	263	—	—	—	2,8
Luxembourg	12,7	88,5	72,0	-16,5	201,51	109,0	81,6	82,3	658	149	274	—	—	2,3
Hongrie	103,3	68,1	94,0	25,9	582,0	87,2	78	61,6	463	390	24	—	—	0,9
Malte	2,2	129,1	—	—	269,0	—	—	—	549	549	—	—	—	0,0
Pays Bas	211,7	100,8	94,0	-6,8	208,7	89,3	90,2	87,3	599	16	197	—	—	4,7
Autriche	78,6	116,6	87,0	-29,6	150,5	67,4	91,7	77,9	610	183	65	—	—	55,9
Pologne	459,8	67,9	94,0	26,1	663,1	78,4	94,9	77,6	260	251	1	—	—	1,6
Portugal	59,4	136,7	127,0	-9,7	251,3	118,3	116,1	87,3	452	338	98	—	—	36,4
Slovenie	18,6	98,1	92,0	-6,1	338,1	93,3	89,8	83,5	451	344	3	—	—	23,1
Slovaquie	72,1	71,8	92,0	20,2	937,33	48,6	77,9	71,4	319	222	29	—	—	12,0
Finlande	70,4	121,5	100,0	-21,5	280,7	91,5	86,9	84,4	450	285	41	—	—	21,8
Suède	72,2	97,6	104,0	6,4	218,6	90,8	92,7	82,9	471	64	212	—	—	40,0
Royaume Uni	748,0	86,7	87,5	0,8	213,1	85,4	—	—	610	460	45	—	—	2,8

(1) Consommation brute d'énergie (ktep)/PIB (milliers €).
 (2) Volume de transport de chargement par route (T-km)/PIB (euros constants 1995).

(3) Pourcentage Tn-km par route sur le total transporté.

(4) Volume de transport de passagers par route (n°-km)/PIB (euros constants 1995).

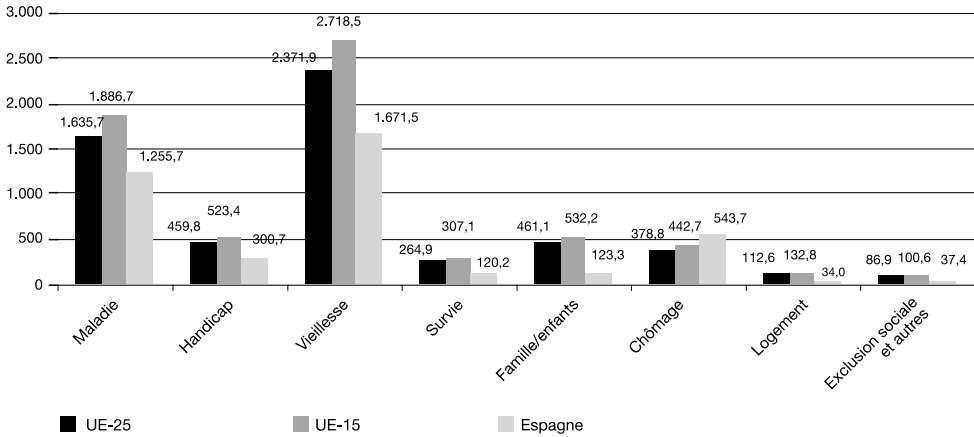
(5) Pourcentage passagers-km par route sur le total transporté.

(6) kg/personne/année.

(7) Taux d'électricité générée à partir d'énergie renouvelable sur la consommation brute d'électricité.

Source : Eurostat, *Estructural Indicators*.

DEPENSE EN PROTECTION SOCIALE PAR FONCTIONS EN ESPAGNE ET DANS L'UE, 2003 (Dépense par habitant dans chaque groupe de fonctions, PPA)



Source : Eurostat, *European social statistics: Social protection. Expenditure and receipts*, date 1994-2003.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PENSIONS EN VIGUEUR PAR CLASSES

(Par nombre et augmentation interannuelle en %, données du 31 décembre)

Classes	2000	Augment. 2000	2001	Augment. 2001	2002	Augment. 2002	2003	Augment. 2003	2004	Augment. 2004	2005	Augment. 2005
I. permanente	792.620	-0,7	788.620	-0,5	787.390	-0,2	796.720	1,2	815.100	2,3	832.790	2,2
Retraite	4.493.400	1,0	4.545.620	1,2	4.575.290	0,7	4.603.380	0,6	4.619.620	0,4	4.678.270	1,3
Veuvage	2.009.570	1,8	2.042.440	1,6	2.073.300	1,5	2.106.220	1,6	2.136.350	1,4	2.165.880	1,4
Pension d'Orphelin	258.990	6,7	257.810	-0,5	267.270	3,7	271.300	1,5	266.560	-1,7	262.700	-1,4
F. Familiales	44.310	-1,7	43.440	-2,0	42.530	-2,1	41.840	-1,6	41.010	-2,0	40.070	-2,3
Total	7.598.890	1,2	7.677.920	1,0	7.745.780	0,9	7.819.460	1,0	7.878.640	0,8	7.979.710	1,3

Source : MTAS, Budget Général de l'Etat pour 2006. *Rapport économique-financier*.

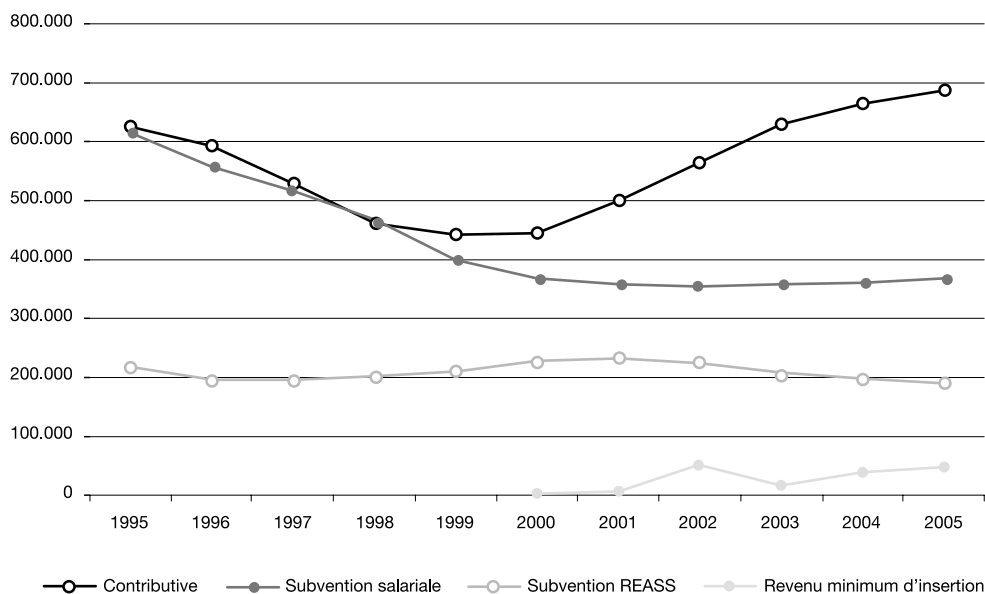
EVOLUTION DE LA DÉPENSE PHARMACEUTIQUE PAR COMMUNAUTÉS AUTONOMES

Communautés autonomes	2001		2002		2003		2004		2005	
	Mill. €	% var.	Mill. €	% var.	Mill. €	% var.	Mill. €	% var.	Mill. €	% var.
Aragon	230,7	—	256,2	11,1	283,7	10,75	302,4	6,6	321,2	6,2
Asturies	208,0	—	228,9	10,0	288,9	26,24	272,0	-5,9	285,4	4,9
Baléares	121,3	—	135,6	11,7	153,4	13,15	165,8	8,1	177,7	7,2
Cantabrie	90,6	—	99,4	9,7	110,8	11,53	119,7	8,0	126,5	5,7
Castille-La Manche	333,3	—	369,9	11,0	425,8	15,13	446,0	4,7	474,6	6,4
Castille León	424,5	—	468,4	10,3	527,7	12,66	565,2	7,1	596,2	5,5
Estrémadure	202,0	—	223,4	10,6	249,7	11,77	265,1	6,2	278,9	5,2
Madrid	714,3	—	801,2	12,2	907,4	13,26	971,5	7,1	1.034,5	6,5
Murcia	214,3	—	240,0	12,0	275,2	14,67	304,3	10,6	330,6	8,7
La Rioja	47,9	—	52,7	10,0	59,2	12,3	63,7	7,6	68,4	7,4
Ceuta	8,0	—	8,9	11,9	10,1	12,8	11,1	10,0	12,0	8,1
Melilla	5,8	—	6,6	14,5	7,7	15,4	8,4	9,0	9,1	8,9
INSALUD	2.602,0	9,2	—	—	—	—	—	—	—	—
Andalousie	1.274,4	6,9	1.381,7	8,4	1.523,6	10,27	1.616,9	6,1	1.663,2	2,9
Canaries	286,8	10,3	318,2	10,9	368,7	15,88	399,7	8,4	433,2	8,4
Catalogne	1.206,4	5,6	1.321,1	9,5	1.483,2	12,27	1.551,4	4,6	1.617,9	4,3
Galice	546,3	9,1	595,4	9,0	656,6	10,28	689,6	5,0	734,9	6,6
Navarre	94,5	7,8	106,6	12,8	119,7	12,25	127,1	6,2	135,6	6,7
C. Valencienne	886,7	8,5	974,5	9,9	1.103,1	13,19	1.186,6	7,6	1.269,6	7,0
Pays Basque	360,2	5,8	383,8	6,6	420,1	9,458	447,0	6,4	481,9	7,8
Total National	7.256,5	7,9	7.972,3	9,9	8.941,4	12,16	9.513,3	6,4	10.051,4	5,7

Source : MSC, Direction Générale de Pharmacie.

BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS CHÔMAGE, 1995-2005

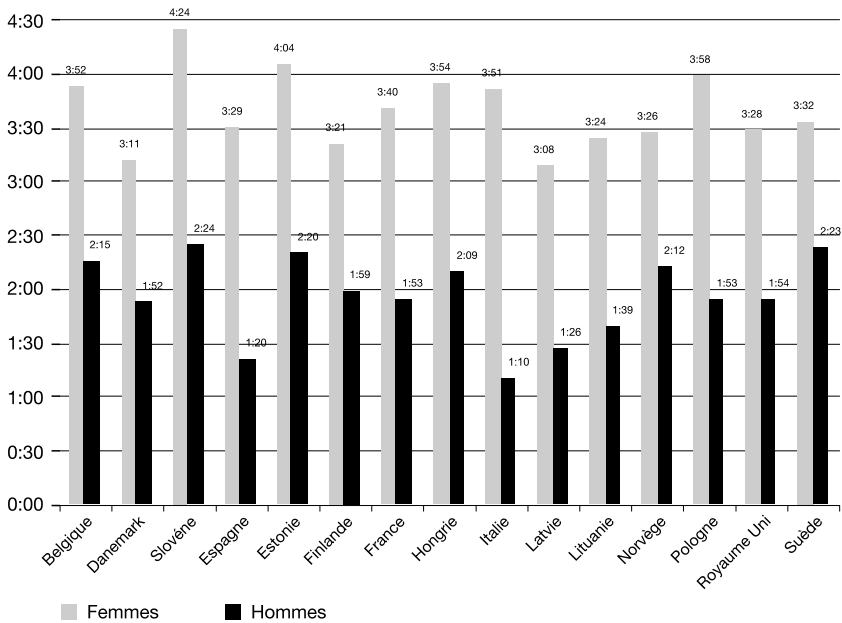
(Selon le type d'allocations)



Source : MTAS, *Bulletin de Statistiques du Travail*, février 2006.

TEMPS DÉDIÉ AUX TÂCHES DOMESTIQUES PAR LES PERSONNES OCCUPÉES

(Temps par journée mesuré en heures et minutes, calculé sur une année entière y compris les vacances et les jours fériés)



Note : Le travail domestique inclut : travaux ménagers, soins portés aux enfants et aux adultes, jardinerie et soin d'animaux domestiques, construction et réparations ainsi que les achats, les services et l'administration.

Source : Eurostat, *Statistics in focus. Population and social conditions. 4/2006*. "How is the time of women and men distributed in Europe?".

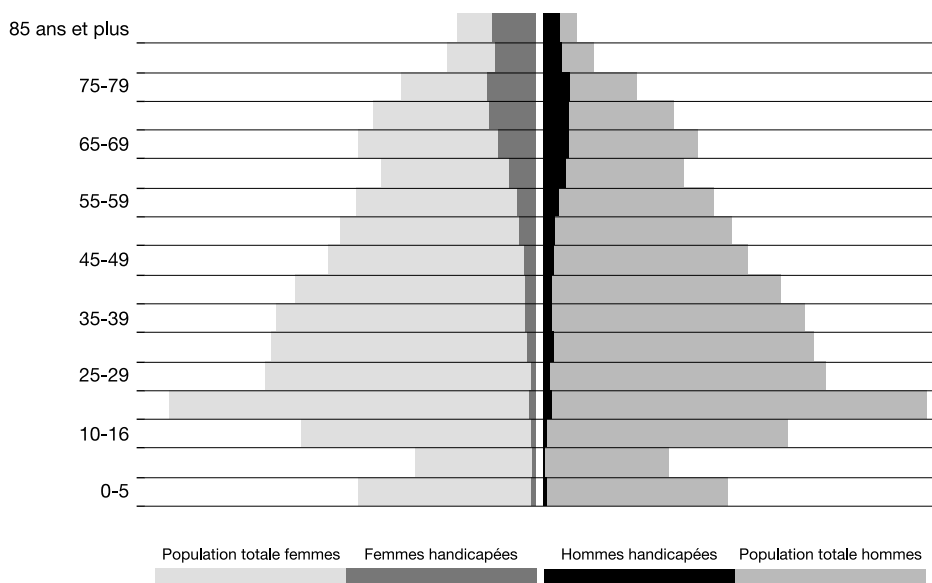
QUELQUES INDICATEURS D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS

Années	(1) Population en provenance de l'étranger		(2) Nationalisations	(3) Mariages mixtes	(4) Naissances de père ou de mère étranger	(5) Élèves étrangers (enseignement non universitaire)
	Résidents Autorisés	Etrangers Recensés				
1996	538.984	542.314	8.433	9.198	16.449	57.406
1997	609.813	—	10.310	9.115	19.126	62.707
1998	719.647	637.085	13.177	10.411	20.706	72.363
1999	801.329	748.954	16.384	11.259	24.486	80.687
2000	895.720	923.879	11.999	11.794	31.319	107.301
2001	1.109.060	1.370.657	16.743	14.094	40.985	141.868
2002	1.324.001	1.977.946	21.810	18.460	52.740	207.252
2003	1.647.011	2.664.168	26.556	26.082	63.591	309.058
2004	1.977.291	3.034.326	38.335	30.930	73.457	401.381
2005	2.738.932	3.730.610	—	—	—	457.245

Sources :

- (1) Etrangers avec permis de résidence le 31 décembre : MTAS, Secrétariat d'Etat de l'Immigration et d'Emigration, *Rapports statistiques*. Etrangers recensés : INE, *Recensement Municipal d'Habitants*.
 (2) Nationalisations : MTAS, Secrétariat d'Etat de l'Immigration et l'Emigration, *Annuaire statistiques*.
 (3) Mariages mixtes et (4) naissances : INE, *Mouvement Naturel de la Population*.
 (5) Elèves étrangers : MEC, *Statistiques sur l'Education en Espagne 2004-2005*.

POPULATION TOTALE ET PERSONNES HANDICAPÉES PAR GENRE ET ÂGE



Source : Elaboration propre à partir de Recensement de Population et de Logement, 2001 et EDDDES, 1999.

